

Document d'objectifs Natura 2000 des sites «Complexe lagunaire de Salses-Leucate» **TOME II – Mesures de gestion**

Document validé par le Comité de Pilotage Natura 2000 le 10/05/2011



SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
ZONE DE PROTECTION SPECIALE

FR 9101463
FR 9112005



Table des matière

INTRODUCTION	4
1. LES OBJECTIFS DU DOCOB DECLINES EN OPERATIONS DE GESTION	5
2. PRESENTATION DES FICHES TYPES	7
2.1 DESCRIPTION DES ACTIONS ET EVALUATION DE LEUR COUT	7
2.2 CADRE DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS.....	9
2.2.1 <i>Action relevant du champ d'application propre à Natura 2000</i>	9
2.2.2 <i>Action relevant de politiques dépassant le cadre de Natura 2000</i>	9
2.2.3 <i>Le programme Life Lag'Nature</i>	10
2.2.4 <i>Le programme Sudoe EcoLagune</i>	10
2.3 PRIORISATION DES ACTIONS	10
2.3.1 <i>Définition des niveaux de priorité</i> :	11
2.3.2 <i>Prise en compte de la faisabilité technique et financière</i>	11
2.4 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	11
3. LES FICHES ACTIONS	13
Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site	14
Définir et mettre en œuvre une campagne de formation et d'information des acteurs locaux (professionnels, pouvoir de polices, élus, ...)	16
Définir et mettre en œuvre une campagne d'animations nature	18
Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels.....	20
Limiter et canaliser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation	22
Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords.....	24
Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piétons, vélos et chevaux)	26
Restaurer et préserver les systèmes dunaires	28
Lutter contre les populations animales pouvant être gênantes	31
Lutter contre les espèces végétales envahissantes.....	33
Maintenir la dynamique des graus.....	35
Gérer et maintenir des niveaux d'eau adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	37
Maîtriser le phénomène de cabanisation	40
Limiter les pollutions d'origine urbaine	42
Limiter les pollutions d'origine agricole	44
Maîtriser les rejets polluants particuliers.....	46
Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels	48
Conversion et soutien à l'agriculture biologique	50
Gérer certains sites en faveur de l'Agrion de Mercure	52
Réhabiliter et entretenir les éléments paysagers structurants	54
Ouvrir les milieux embroussaillés	56
Entretien des milieux ouverts	59
Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant	62
Assurer le suivi des paramètres écologiques	64
Animer et mettre en œuvre le DOCOB	66
4. BUDJET PREVISIONNEL	69
5. LA CHARTE NATURA 2000 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES-LEUCATE »	79

6.	FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES POUR LES SITES NATURA 2000 DU COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES-LEUCATE	104
6.1	PROPOSITION DE MODIFICATION DU FSD POUR LES SITES NATURA 2000 DU COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES-LEUCATE	104
6.1.1	<i>Proposition de modification du FSD pour le Site d'Intérêt Communautaire FR9101463</i>	<i>106</i>
6.1.2	<i>Proposition de modification du FSD pour la Zone de Protection Spéciale FR9112005</i>	<i>108</i>
6.2	PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE NATURA 2000	110
6.2.1	<i>Rappel des critères de la procédure d'ajustement des périmètres Natura 2000.....</i>	<i>110</i>
6.2.2	<i>Travail d'ajustement du périmètre d'étude des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate</i>	<i>110</i>
7.	LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	111
8.	GLOSSAIRE.....	113
9.	BIBLIOGRAPHIE.....	115

INTRODUCTION

Les espaces lagunaires, lagune et zones humides périphériques associées, sont particulièrement vulnérables du fait de leur localisation à l'interface entre continent et milieu marin. Zones d'exutoire du bassin versant, ils sont le réceptacle de toutes les eaux du réseau hydrographique et de ruissellement, et sont soumis aux pressions des activités humaines de l'ensemble du bassin versant.

La conservation d'un site lagunaire Natura 2000 est par conséquent dépendante des mesures qui seront prises localement, qui relèvent du champ d'application de Natura 2000, mais aussi de toutes les autres politiques qui gouvernent les activités humaines à l'échelle du bassin versant, en particulier la politique de l'Eau.

Un Document d'objectifs Natura 2000 n'ayant pas vocation à fixer des orientations pour toutes les politiques à une telle échelle territoriale, une distinction est faite entre :

- les actions relevant du champ d'application propre à Natura 2000 qui sont l'objet central du programme d'actions du Document d'objectifs et qui font l'objet de fiches détaillées ci-après ;
- les actions intégrées à des programmes plus vastes dont la mise en œuvre est essentielle à l'atteinte de certains objectifs de conservation.

Toutes les actions, contractuelles ou non, répondront aux 6 grands objectifs de gestion définis en collaboration avec les groupes de travail dans la première phase d'élaboration du DOCOB (Tome I) :

- **Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques,**
- **Informier, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes, ...)** et améliorer la surveillance des espaces naturels,
- **Gérer et canaliser la fréquentation,**
- **Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité,**
- **Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes,**
- **Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces.**

1. LES OBJECTIFS DU DOCOB DECLINES EN OPERATIONS DE GESTION

Les résultats des inventaires écologiques ont montré que les sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate offrent une mosaïque de milieux particuliers et par conséquent une richesse faunistique et floristique remarquable.

Ces sites Natura 2000 ont une responsabilité importante quant à la conservation de ces milieux et espèces ; il convient donc d'identifier toutes les mesures de gestion appropriées et réalisables et de les inscrire au programme d'actions.

Le programme d'actions, appelé également programme de mesures, est l'élément principal du Document d'Objectifs. Il doit obligatoirement (cf. cahier des charges type- DREAL LR) :

- répondre aux exigences écologiques des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites ont été désignés,
- tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles et des particularités régionales et locales,
- tenir compte de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présentes sur les sites Natura 2000,
- être adaptées aux menaces spécifiques pesant sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Le programme d'actions a été élaboré à partir :

- des enjeux écologiques et des résultats du diagnostic écologique,
- du contexte socio-économique mis en évidence à travers le diagnostic socioéconomique,
- des objectifs de conservation retenus pour les sites Natura 2000 et validés en comité de pilotage,
- des réflexions et des mesures envisageables issues des groupes de travail,
- de discussions avec les partenaires techniques et acteurs lors d'entretiens individuels,
- de plans de gestion existants, notamment sur les sites du CdL et autres documents de référence,
- du catalogue des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de type lagunes littorales, élaboré par la DREAL LR,
- des différents référentiels du Ministère en charge de l'environnement,
- de notes d'instruction des services de la DDTM,
- de l'étude d'autres DOCOB,

Les 6 objectifs du DOCOB ont donc été déclinés en 25 opérations de gestion, choisies et discutées lors de différents ateliers thématiques. Ces ateliers thématiques ont permis de définir les opérations de gestion avec les acteurs locaux investis dans les problématiques présentées.

Atelier thématique	Date	Présidence
Fréquentation des zones naturelles	21-12-2010	M. PICAREL (adjoint au Maire de Leucate)
Qualité des eaux et fonctionnement hydraulique	03-02-2011	M. BADIE (Adjoint au Maire de Le Barcarès)
Gestion des espaces remarquables	04-02-2011	Mme GARNIEL (adjointe au Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque)
Agriculture & élevage	21/04/2011	M. MONTAGNE (Maire de Saint-Hippolyte et Président du COFIL Natura 2000)

Chaque opération, présentée sous la forme d'une fiche actions, est constituée de plusieurs actions de gestion. La liste est fournie dans le tableau présenté en page suivante.

Tableau récapitulatif des opérations de gestion du DOCOB du complexe lagunaire de Salses-Leucate

Objectif du DOCOB	N° de la fiche opération	Intitulé de l'opération	Page
Informier, sensibiliser, former les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer les contrôle dans les espaces naturels	SEN01	Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site	14
	SEN02	Définir et mettre en œuvre une campagne de formation et d'information des acteurs locaux (professionnels, pouvoirs de police, élus, ...)	16
	SEN03	Définir et mettre en œuvre une campagne d'animations nature	18
	SURV01	Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels	20
Gérer et canaliser la fréquentation	FRE01	Maîtriser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation	22
	FRE02	Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords	24
	FRE03	Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piéton, vélos et chevaux)	26
	FRE04	Restaurer et préserver les systèmes dunaires	28
Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes	ENV01	Lutter contre les populations animales pouvant être gênantes	31
	ENV02	Lutter contre les espèces végétales envahissantes	33
Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques	EAU01	Maintenir la dynamique des graus	35
	EAU02	Gérer et maintenir des niveaux adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaires	37
	EAU03	Maîtriser le phénomène de cabanisation	40
	EAU04	Limiter les pollutions d'origines urbaines	42
	EAU05	Limiter les pollutions d'origines agricole	44
	EAU06	Maîtriser les rejets polluants particuliers	46
Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité	HUM01	Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels	48
	HUM02	Favoriser la conversion et le soutien à l'agriculture biologique	50
	HUM03	Gérer certains sites en faveurs de l'Agrion de Mercure	52
	STRO1	Réhabiliter et entretenir les éléments paysagers structurants	54
	OUV01	Ouvrir les milieux embroussaillés	56
	OUV02	Entretien des milieux ouverts	59
Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces	SUI01	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant	62
	SUI02	Assurer le suivi des paramètres écologiques	64
ANIM01		Animer et mettre en œuvre le DOCOB	66

2. PRESENTATION DES FICHES TYPES

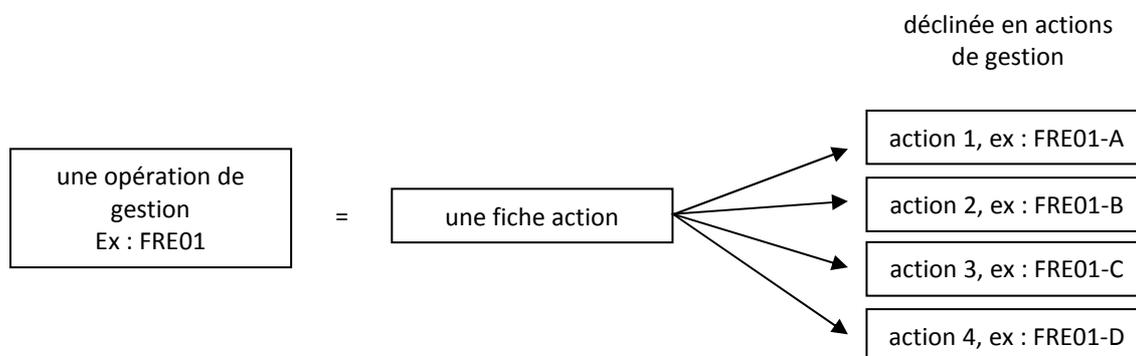
2.1 DESCRIPTION DES ACTIONS ET EVALUATION DE LEUR COUT

Les principaux outils de mise en œuvre de Natura 2000 au niveau local sont **prioritairement de nature contractuelle et donc basés sur le volontariat**. Ils sont de deux types : **les contrats rémunérés – contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et la Charte Natura 2000 (cf. partie 5)**.

Chaque opération de gestion fait l'objet d'une fiche détaillée qui contient toutes les actions permettant la mise en œuvre de l'opération en question. Les actions sont décrites et chiffrées lorsque le coût a pu être évalué. Lorsqu'une des actions est déjà décrite dans une autre fiche, son coût est comptabilisé dans l'autre fiche correspondante.

L'évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de documents existants (référentiels, études...) ou sur simple devis.

Chaque opération de gestion est présentée sous la forme d'une fiche synthétique (voir modèle ci-dessous) décrivant les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux orientations de gestion et de conservation préconisées dans le DOCOB.



CODE	TITRE OPERATION		Priorité			
			Faisabilité			
Objectif Natura 2000						
Autres objectifs		(SAGE, Plan d'actions sur les zones humides, ...)				
But de l'opération						
Habitats naturels concernés		Espèces concernées				
Localisation	Carte de localisation de l'action					
Description des action						
Code	Détails		Coûts			
Modalités des action						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
Indicateurs de suivi de l'opération						
Indicateurs d'évaluation de l'opération						
Maîtrise d'ouvrage potentiels						
Partenaires techniques potentiels						
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5

2.2 CADRE DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

La mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000 repose en principe et prioritairement sur les outils contractuels (MAEt, Contrat Natura 2000 et Charte Natura 2000). Néanmoins, un certain nombre d'autres outils non contractuels permettent également la mise en œuvre des actions du Document d'Objectifs.

2.2.1 ACTION RELEVANT DU CHAMP D'APPLICATION PROPRE A NATURA 2000

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du Document d'objectifs. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaires du site. Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 » ou des « Mesures Agro Environnementales territorialisées » (MAEt) destinées exclusivement aux exploitants agricoles. Ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'État ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Ces actions seront financées par les crédits prévus à cet effet (cofinancement Etat – Union européenne).

Pour chaque contrat Natura 2000, un cahier des charges (cf. annexe 5) précise les modalités techniques de mise en œuvre ou à définir en fonction du diagnostic environnemental. De la même manière, les modalités de mise en œuvre des MAEt prendront la forme de cahiers des charges qui seront élaborés au moment du dépôt du projet agro-environnemental.

Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre, non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial de chaque parcelle contractualisée, dans le but d'un suivi.

- Le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à chaque contractualisation (Contrat Natura 2000 ou MAEt), soit directement par la structure animatrice du DOCOB, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes mandatés par elle.
- Les diagnostics d'exploitation et pastoral seront réalisés préalablement à la contractualisation des MAEt par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture, Société d'élevage des Pyrénées-Orientales, ...).

2.2.2 ACTION RELEVANT DE POLITIQUES DEPASSANT LE CADRE DE NATURA 2000

Certaines actions définies dans ce document comme « Mesures hors Contrat Natura 2000 et MAEt » ou « Mesures hors Contrat » ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs visés par le DOCOB.

Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations, les suivis scientifiques... Un des rôles de la structure animatrice sera alors de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Sont principalement concernés des actions à conduire ou poursuivre dans le cadre de projets ou programmes relatifs à la gestion de l'eau et/ou des zones humides à l'échelle du Bassin versant. En effet, dans la mesure du possible, un lien étroit sera fait avec le SAGE de l'étang de Salses-Leucate et/ou le programme d'actions mené sur les zones humides où certaines thématiques seront traitées de manière conjointe.

2.2.3 LE PROGRAMME LIFE LAG'NATURE

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, avec le Pôle Relais Lagunes méditerranéennes, a monté un **programme dénommé Life + LAG'Nature**, en réponse à un appel à projet de l'Union européenne au titre de LIFE Nature (LIFE pour L'Instrument Financier pour l'Environnement). Cinq opérateurs de sites lagunaires Natura 2000 du Languedoc-Roussillon et 7 partenaires bénéficient de ce programme, dont le syndicat RIVAGE. Le comité syndical de ce dernier s'est prononcé favorablement à sa participation dans ce programme par délibération du 4 juillet 2008.

Ce projet a débuté en janvier 2009 pour une durée de 5 ans. L'apport financier global est d'environ 2 millions € dont 50% pris en charge par l'Union européenne, complétés par des apports Etat, Région, Département, Agence de l'eau et Collectivités. Il contribuera à financer, pour ce qui est du site de Salses-Leucate, un certain nombre d'actions proposées dont, entre autres :

- des opérations de lutte contre les espèces de flore envahissantes,
- une étude de la fréquentation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion (Cf. annexe 6),
- des actions de communication, des sessions de formations auprès de différents publics, le développement d'outils pédagogiques,
- l'aménagement du centre halieutouristique par la mise en place d'une muséographie afin de sensibiliser le grand public à l'environnement lagunaire et péri-lagunaire et aux métiers traditionnels liés à la lagune.

La plupart de ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'atteinte des objectifs visés par le DOCOB. Ces actions seront alors financés par ce projet et seront considérées comme un dispositif «non contractuels».

2.2.4 LE PROGRAMME SUDOE ECOLAGUNE

SUDOE ECOLAGUNES est un projet européen porté par un regroupement de collectivités, d'organismes de recherche et d'un organisme représentant les sociétés de pêche. Il vise la préservation du patrimoine écologique des étangs littoraux et des lagunes du SUDOE (Sud-ouest Européen).

L'objectif de ce projet est de répondre aux questions environnementales liées à l'augmentation des algues envahissantes et des crises anoxiques récurrentes, de les supprimer, et de montrer que leur élimination a des effets positifs sur la reconstitution du milieu.

Le but ultime est de démontrer que par la préservation de la biodiversité, la gestion des habitats aquatiques de l'étang peut assurer un développement économique durable des activités.

Un certain nombre d'objectifs à moyen terme sont également fixés:

- Harmoniser les outils sur le suivi de la croissance des herbiers de magnoliophytes.
- Développer un outil de gestion sur la collecte des espèces envahissantes afin de faciliter le développement des magnoliophytes marines, qui sont des espèces emblématiques.
- Démontrer que le développement des herbiers de magnoliophytes marines permet d'avoir une grande biodiversité.
- Démontrer qu'un milieu biodiversifié aide à maintenir un environnement écologiquement stable.
- Démontrer qu'un herbier en bon état de conservation permet de limiter la croissance du phytoplancton toxique *Alexandrium catenella*.

2.3 PRIORISATION DES ACTIONS

La priorisation des fiches-actions a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions.

La méthode de priorisation utilisée (Cf. annexe 5) correspond à celle élaboré par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Elle est basée sur 2 paramètres :

- la priorité, relative aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site en Natura 2000,
- la faisabilité, dépendant des contraintes techniques et/ou financières.

2.3.1 DEFINITION DES NIVEAUX DE PRIORITE :

La définition du niveau de priorité pour chaque fiche action découle de la hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, décrite au chapitre 7.1 du volume I du DOCOB (état des lieux et objectifs). Elle détermine, pour chaque habitat naturel et chaque espèce, l'importance de l'enjeu de conservation, en les classant en : faible, modéré, fort et exceptionnel. Afin de prioriser les opérations de gestion en fonction de ces enjeux de conservation par habitat et espèce d'intérêt communautaire, un système de notation comprenant 3 niveaux de priorité (1 : priorité forte / 2 : modérée / 3 : faible) a été défini selon la méthode exposée en Annexe 4.

Elle est basée sur 2 critères principaux :

- la hiérarchie des enjeux de conservation des habitats naturels et espèces, exposée ci-dessus (l'opération concerne-t-elle des habitats et espèces à enjeu exceptionnel ?),
- la conservation de l'habitat prioritaire *Lagune côtière, « habitat primordial » des sites Natura 2000.

2.3.2 PRISE EN COMPTE DE LA FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Certaines opérations, bien que prioritaires (exemple : améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune) sont plus complexes à mettre en œuvre techniquement et demanderont, pour certaines, des études préliminaires et de lourds investissements. Nous avons donc pris en compte un autre critère afin de définir le calendrier de réalisation des actions : la faisabilité technique et financière.

Trois niveaux de faisabilité, allant de 1 à 3 (de facile à complexe) ont donc été définis. Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- faisabilité technique : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des habitats...), statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage (MO) potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).
- faisabilité financière : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements (mesures contractuelles ou non, etc.).

Il s'agira, dès la première année d'animation du DOCOB, de mettre en œuvre les actions à priorité 1 et faisabilité 1, et dores et déjà de préparer la réalisation des actions à priorité 1 et faisabilité 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements...). Ces actions là demandant un temps plus important de préparation et d'animation, il est logique d'y travailler dès le lancement du DOCOB.

2.4 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Des mesures de prévention sont proposées, notamment par le biais du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles d'un projet.

L'évaluation des incidences permet la prise en compte de l'environnement en amont de la réalisation de tout projet sur les sites natura 2000.

Celui-ci vient s'inscrire dans la réglementation déjà existante. L'article L414-4 du code de l'environnement instaure le régime d'évaluation des incidences.

Sont donc concernés par le régime d'évaluation des incidences :

- Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-même la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation,
- Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrage ou d'installations,
- Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Il s'agit donc de produire un volet supplémentaire relatif aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations des incidences prévues par la réglementation en vigueur (études ou notices d'impact...).

Les décrets d'applications de la loi du 1^{er} Aout 2008 (codifié au L414-4 du code de l'environnement) sur la responsabilité environnementale et du dispositif d'évaluation d'incidence ont aboutis à la publication d'une liste nationale et de listes départementales concernant les projets/programmes/activités susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et qui n'étaient pris en compte par aucun dispositif d'autorisation/déclaration ou d'approbation.

Pour plus d'information se référer à la législation en vigueur : Code de l'environnement article R 414 section 1, sous section 5 relative aux « Dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation ».

Les fiches actions

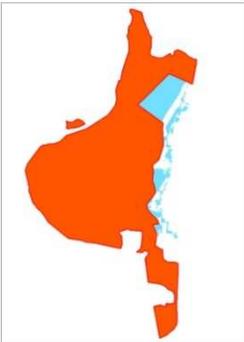
Les fiches-actions sont présentées dans la suite de ce document.

Pour ne pas surcharger les fiches, les oiseaux sont regroupés par grands types d'habitats naturels comme il est indiqué ci-dessous :

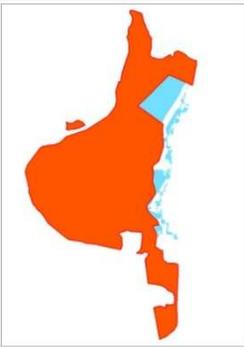
Grands types d'habitats naturels	espèce correspondantes
Lagunes, lidos et sansouires	Grande aigrette, Aigrette garzette, Crabier chevelu, Flamant rose, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Goéland d'Audouin, Sterne naine, Sterne caugek
Roselières et marais doux	Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpré, Busard des roseaux, Talève sultane, Martin pêcheur d'Europe, Lusciniole à moustaches
Plaines agricoles méditerranéennes en mosaïque de culture	Circaète Jean-le-Blanc, Faucon crécerellette, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Alouette calandrelle, Pipit rousseline, Bruant ortolan

SEN01	Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Informier, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer la surveillance des espaces naturels		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Informier et sensibiliser le public à la réglementation en vigueur sur le site, au respect des milieux, aux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de l'inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires)		
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts sur 6 ans
SEN01-A	Définition du plan de communication global <ul style="list-style-type: none"> – 1- identification des potentiels partenaires (technique et financier) – 2- identification des messages à transmettre en fonction du public visé (élus, résidents, sportifs, socioprofessionnels, estivants, scolaires et centres de vacances) : rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales du site, impact des diverses pratiques, impact de la divagation des animaux domestiques, impact des espèces invasives..., – 3- identification les outils adaptés en fonction des messages et des publics ciblés, – 		1 000 € (3 réunions)
SEN01-B	Réalisation et diffusion des supports de communication <ul style="list-style-type: none"> – 1- outils d'information et de sensibilisation : plaquettes d'information sur les thématiques ciblées, – 2- outils de communication et de valorisation du DOCOB : bulletins Natura 2000 et site internet 		15 000 € Cf. ANIM01-E
SEN01-C	Réalisation d'aménagements visant à informer le public des actions entreprises <ul style="list-style-type: none"> – 1- pose et entretien de panneaux d'information et de recommandations, panneaux de fermeture d'accès, – 2- information temporaire relative aux travaux entrepris (ouverture de milieux, restauration hydraulique de l'étang, etc.) 		ND (dépendant du nombre d'actions réalisées)
SEN01-D	Organisation d'une restitution annuelle du Réseau de suivi lagunaire (RSL) concernant le complexe lagunaire de Salses-Leucate		Action portée par la Région LR, l'IFREMER, le CEPRALMAR et l'Agence de l'Eau
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	SEN01-A	Cf Fiche ANIM01	

	SEN01-B	1- Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Agence de l'eau, collectivités (CR, CG 66 & 11, Communes, RIVAGE, ...), Privés, FEADER 2- Cf Fiche ANIM01				
	SEN01-C	1- Contrat Natura 2000 : A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Financeurs : État (MEDDTL), Europe (FEADER) 2- Actions effectuées lors de la réalisation de travaux et/ou aménagements programmés dans le présent DOCOB, inclus dans les modalités financières de mise en œuvre de ces travaux				
	SEN01-D	Action portée par la Région LR, le CEPRALMAR, l'Agence de l'eau et IFREMER, en partenariat avec RIVAGE pour l'organisation de chaque restitution sur son territoire				
Indicateurs de suivi de l'opération	Plan de communication global Nombre de supports de communication réalisés Date de la réunion annuelle de restitution des résultats du RSL					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre de personnes ayant reçu les informations Nombre de présents aux restitutions RSL					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE, Communes et signataires des contrats					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), associatifs et collectivités					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SEN01-A						
SEN01-B						
SEN01-C						
SEN01-D						

SEN02	Définir et mettre en œuvre une campagne de formation et d'information des acteurs locaux (professionnels, pouvoir de polices, élus, ...)		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000		Informar, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer la surveillance des espaces naturels	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Former et sensibiliser les acteurs locaux à la prise en compte des milieux, des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de les inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires)	
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
SEN02-A	Définition du plan de formation <ul style="list-style-type: none"> – 1- identification des potentiels partenaires (technique et financier) – 2- identification des messages à transmettre en fonction des acteurs visés (élus, sportifs, socioprofessionnels, pouvoir de polices, ...) : rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales du site, impact des diverses pratiques, impact des espèces envahissantes, « pratiques alternatives », ... – 3- identification des outils adaptés en fonction des messages et des publics ciblés, 		1000 € (3 réunions) Cf ANIM01 Cf. Life+Lag Nature
SEN02-B	Réalisation et diffusion des supports d'information et de formation <ul style="list-style-type: none"> – 1- outils d'information et de sensibilisation : plaquettes d'information sur les thématiques et activités ciblées, – 2- création d'outils pédagogiques 		Cf. Life+Lag Nature
SEN02-C	Réalisation des sessions de formation <ul style="list-style-type: none"> – sessions de formation pour les différents types d'acteurs déterminés 		Cf. Life+Lag Nature Cf. ANIM01
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	SEN02-A	Cf Fiche ANIM01 et Life+Lag Nature	
	SEN01-B	1 et 2- Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Agence de l'eau, collectivités (CR, CG 11 & 66, Communes, ...), privés et Europe (Life+Lag Nature)	
	SEN02-C	1- Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels État, Agence de l'eau, collectivités (CR, CG 11 & 66, Communes, ...), privés et Europe (Life+Lag Nature)	
Indicateurs de suivi de l'opération		Plan de formation Nombre de supports de formation réalisés Outils pédagogiques réalisés	

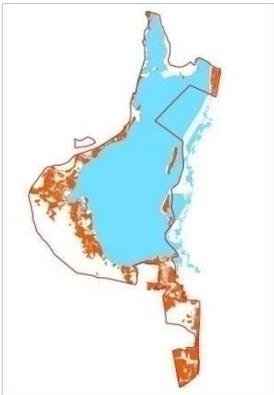
	Dates des formations					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre de participants aux journées de formation Nombre total de personnes formées					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE, Communes, CEN LR, Pôle relais lagune, ...					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), associatifs et collectivités					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SEN02-A						
SEN02-B						
SEN02-C		?	?	?		

SEN03	Définir et mettre en œuvre une campagne d'animations nature		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000		Informier, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer la surveillance des espaces naturels	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Sensibiliser et informer le public au respect des milieux, aux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de l'inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires) par le biais d'animations nature	
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
SEN03-A	Définition du plan d'animation <ul style="list-style-type: none"> – 1- identification des potentiels partenaires (technique et financier) et prestataires – 2- identification des messages à transmettre en fonction du public visé (grand public, scolaire, ...) : rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales du site, impact des diverses pratiques, impact des espèces invasives..., « pratiques alternatives», ... – 3- identification des outils adaptés en fonction des messages et des publics ciblés, 		800 € Cf ANIM01
SEN03-B	Réalisation et diffusion des supports d'animations <ul style="list-style-type: none"> – 1- outils d'information et de sensibilisation : plaquettes d'information sur les thématiques et activités ciblées, – 2- création d'outils pédagogiques 		2000€ Cf. SEN01 Life + Lag'Nature
SEN03-C	Réalisation d'animations <ul style="list-style-type: none"> – 1- réalisation d'animations tout public (en fonction des résultats de SEN03-A) – 2- réalisation d'animations auprès des scolaires (en fonction des résultats de SEN03-A) 		A estimer sur la base d'environ 400€/j d'animation 10j/an soit : 4000€/an Life + Lag'Nature
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre		Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs
		SEN03-A	Cf Fiche ANIM01
		SEN03-B	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Agence de l'eau, collectivités (CR, CG 11 & 66, Communes, ...), privés et Europe (Life+Lag Nature)
		SEN03-C	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Agence de l'eau, collectivités (CR, CG 11 & 66, Communes, ...), privés et Europe (Life+Lag Nature)

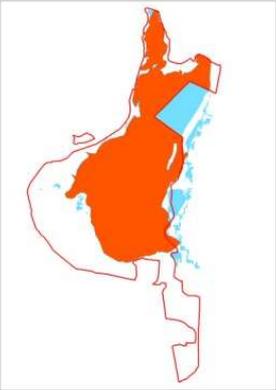
Indicateurs de suivi de l'opération	Plan d'animations Nombre de supports d'animations réalisés Réalisation des journées d'animations Outils pédagogiques réalisés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre de personnes ayant participées aux animations réalisées					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	RIVAGE, Communes, PMCA, Associations, CEN LR, GRAINE (Life + Lag'Nature), ...					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), associatifs et collectivités					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SEN03-A						
SEN03-B						
SEN03-C						

SURV01	Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels		Priorité 1
			Faisabilité 3
Objectif Natura 2000	Informier, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grand public et professionnels) et améliorer la surveillance des espaces naturels		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	<p>Disposer d'un groupe de travail opérationnel intégrant les différents métiers liés à la police de la nature.</p> <p>Permettre une prise en compte accrue de la préservation du patrimoine naturel par la présence sur le terrain d'agents spécialisés.</p> <p>Faire respecter la réglementation en vigueur sur le site, informer et sensibiliser le public à son respect afin de limiter la dégradation (même involontaire) des habitats naturels et le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire</p>		
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts sur 6 ans	
SURV01-A	Harmonisation des arrêtés municipaux liés aux espaces naturels, et permettant l'exercice du pouvoir de police. Harmonisation de la signalétique liée à ces arrêtés (pris en charge par les communes)	1000€ (3 réunions) Cf ANIM01	
SURV01-B	Coordination des actions de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> – 1- mise en place avec les acteurs concernés et les services compétents (Sous Préfecture, Gendarmerie, Police Municipale, Police Nationale, ONCFS, ONF, ONEMA,...) d'un groupe de travail visant à organiser et coordonner les actions de police sur le site Natura 2000. Développement de moyens alternatifs à la surveillance motorisée (surveillance équestre). – 2- Mise en place de la surveillance régulière du site, avec présence renforcée en saison estivale sur les secteurs préalablement identifiés 	1- Coût inclus dans SURV01-A 2- ND Cf ANIM01	
SURV01-C	Création d'un poste d'éco-garde à mi-temps ou saisonnier, assermenté, qui assurerait à la fois l'information et la sensibilisation du site ainsi qu'une surveillance régulière des zones les plus fréquentées du site Natura 2000.	160 000€ (40 000 € / ans)	
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	SURV01-A	Cf Fiche ANIM01	
	SURV01-B	Cf Fiche ANIM01 Financeurs : collectivités	
	SURV01-C	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, collectivités (CR, CG, PMCA Communes, RIVAGE ...)	
Indicateurs de suivi de l'opération	Nombre de réunions Contenu des arrêtés		

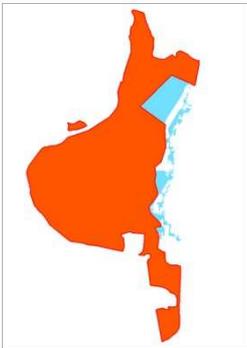
	Personnel recruté					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Evolution du nombre d'infractions constatées					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	SURV01-A et B : Sous-préfecture et services de polices compétant (gendarmerie, polices municipales, ONCFS, police de l'eau, ...) SURV01-C : RIVAGE, collectivités					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), collectivités (communes, PMCA, PNR NM...), services de Police compétant, ONF, ...)					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SURV01-A						
SURV01-B						
SURV01-C						

FRE01	Maîtriser la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Gérer et canaliser la fréquentation	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		<p>Limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules à moteur</p> <p>Faire respecter la réglementation interdisant l'accès des espaces naturels aux véhicules motorisés.</p> <p>Limiter les véhicules motorisés sur les chemins traversant les espaces naturels.</p>	
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>2110- Dunes mobiles embryonnaires</p> <p>2120- Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i></p> <p>2210- Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></p> <p>2220- Dunes à <i>Euphorbia terracina</i></p> <p>2230- Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i></p> <p>2240- Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles</p> <p>1210- Végétation annuelle des laissés de mer</p> <p>1410 – Près salés Méditerranéens</p> <p>1420 – Fourrés halophiles Méditerranéens</p> <p>1310 – Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses</p> <p>6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes</p>			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des action			
Code	Détails	Coûts	
FRE01-A	Etude globale de la fréquentation pour connaître les secteurs impactés par les activités motorisées sur le site (Cf annexe 6 : Etude globale de la fréquentation issue du programme life + Lag'Nature)	Cf. Life + Lag'Nature	
FRE01-B	Fermeture des accès des sites sensibles aux véhicules à moteur par la mise en place de dispositifs anti-franchissement : <ul style="list-style-type: none"> – 1- travaux de fermeture des accès, pose de barrières, de cadenas, et d'autres dispositifs anti franchissement (éventuellement aménagement paysager pour les aires de stationnement) – 2- canalisation et balisage des accès secours, personnel autorisé (poste de sécurité, entretien, surveillance, approvisionnement des concessions de plages existantes le cas échéant) et ayants droit 	Fonction des résultats des études de fréquentation (nombre de secteurs concernés) (FRE01-A)	
FRE01-C	Pose et entretien de panneaux d'interdiction d'accès et de recommandations : <ul style="list-style-type: none"> – 1- pose de panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules à moteur (en complément de l'action FRE01-B), – 2- pose de panneaux « entrées » de site (d'après l'action FRE01-B) 	ND Cf. SEN01-C	
FRE01-D	Organisation et coordination des actions de surveillance et de police sur le site afin de faire respecter la législation relative à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels. <ul style="list-style-type: none"> – 1- Renforcer les tournées de surveillance régulière – 2- Organiser des opérations « coup de poing » associant tous les 	Cf. SURV01	

services habilités au titre de la protection de la nature						
Modalités des action						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	FRE01-A	Action hors contrat Natura 2000 Financeurs dans le cadre du Life+ Lag'Nature : Etat, Europe, laboratoire Art Dev, PMCA, RIVAGE.				
	FRE01-B	Contrat Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires Financeurs : État (MEDDTL), Europe (FEADER)				
	FRE01-C	Cf. SEN01-C				
	FRE01-D	Cf. SURV01				
Indicateurs de suivi de l'opération	Plan global de la fréquentation Nombre d'aménagements réalisés (pose d'obstacles appropriés, etc.) Nombre d'opérations coups de poing réalisées					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Nombre de véhicules à moteur avant/après aménagement Etat de conservation avant/après aménagement des habitats naturels impactés Evolution du nombre d'infractions ou de constats de véhicules dans les espaces naturels					
Maîtrise d'ouvrage potentielle	FRE01-A : RIVAGE, CEN-LR, Laboratoire Art Dev (Life + Lag'Nature) FRE01-B et C : Propriétaires et ayants droits FRE01-D : RIVAGE, services de police compétant					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'eau, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), services de police et collectivités (PMCA, communes, PNR NM, RIVAGE ...), EID Méditerranée, ONF, CEN LR					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE01-A						
FRE01-B						
FRE01-C						
FRE01-D						

FRE02	Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords		Priorité 1
			Faisabilité 3
Objectif Natura 2000		Gérer et canaliser la fréquentation	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Préserver les herbiers de l'étang de Salses-Leucate Limiter le dérangement des populations nicheuses de Laro-limicoles Prévenir l'émergence de conflits d'usage sur l'étang Garantir l'équilibre entre activités traditionnelles, nouvelles activités et préservation du patrimoine naturel	
Habitats naturels concernés		Localisation	
*1150 -Lagune 1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 – Fourrés halophiles Méditerranéens 1310 – Végétation pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses 1210 – végétations annuelles des laissés de mer			
Espèces concernées			
Oiseaux des lagunes, lidos et sansouïres Oiseaux des roselières et marais doux			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
FRE02-A	Mise en place d'un zonage des différentes activités nautiques sur le plan d'eau de la lagune (planche à voile, kitesurf, baignade,...) : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un groupe de concertation - choix concerté du zonage des différentes activités (dans l'espace et dans le temps) dans le respect des besoins de chaque activité et des zones écologiquement sensibles 		2000 € (6 réunions) Cf. ANIM01-A
FRE02-B	Élaboration d'une charte de la navigation : <ul style="list-style-type: none"> – 1- en concertation avec les usagers de l'étang (pêcheurs, chasseurs fédérations de voile et de vol libre, écoles de kitesurf, de planche à voile, ...) – 2- édictant un code de bonne conduite en fonction de chaque activité (respect du zonage, des autres activités pratiquées, des milieux naturels et des espèces, utilisation des accès aménagés, etc.) 		666€ Le coût de cette action est prévu dans l'action FRE02-A
FRE02-C	Réalisation et diffusion de supports d'information concernant le zonage et la charte de navigation <ul style="list-style-type: none"> - diffusion de plan de zonage et de la charte de navigation - édition de plaquettes d'information concernant la charte 		1000€ Cf. SEN01-B et ANIM01-E
FRE02-D	Réalisation des aménagements visant à informer les usagers du zonage sur l'étang et des règles à respecter, et matérialiser ce zonage : <ul style="list-style-type: none"> – 1- pose de panneaux – 2- mise en place éventuelle d'un balisage sur l'étang (ou sur certaines parties) et sur les zones d'accès afin de matérialiser le zonage 		FRE01-D-1 : 3000€ (10 panneaux estimé à 300€ la pièce) FRE01-D-2 : 2800€
FRE02-E	Organisation et coordination des actions de surveillance et de police sur le site afin de faire respecter la réglementation en vigueur sur le site <ul style="list-style-type: none"> – 1- renforcer les tournées de surveillance régulières – 2- organiser des opérations « coup de poing » associant tous les services habilités au titre de la protection de la nature sur les zones ciblées 		Cf. SURV01
FRE02-F	Limitation de la circulation des véhicules à moteur liée à la fréquentation		Cf. FRE01

nautique						
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	FRE02-A	Cf. ANIM01-A				
	FRE02-B	Cf. ANIM01				
	FRE02-C	Cf. SEN01-B et ANIM01-E				
	FRE02-D	FRE02-D-1 : Cf. SEN01-C FRE02-D-2 : Contrat Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Financeurs : État (MEDDTL), Europe (FEADER)				
	FRE01-E	Cf. SURV01				
	FRE01-F	Cf. FRE01				
Indicateurs de suivi de l'opération	Zonage de l'étang Eléments de communication présents (charte de navigation, plaquette d'information, ...) Opérations de police					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Absence de conflits d'usage Evolution du nombre d'infractions Evolution état de conservation des herbiers de l'étang de Salses-Leucate et des habitats des berges					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	FRE02-A et B : RIVAGE FRE02-C : Communes, RIVAGE, partenaires professionnel FRE02-D : Communes, PMCA, CDL, propriétaires et ayant droits FRE02-E : Cf. SURV01 FRE02-F : Cf. FRE01					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, CR, CG 11 et 66, CDL), associatifs (CEN LR, GOR, ...), collectivités (PMCA, communes, PNR NM, ...) et acteurs locaux.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE02-A						
FRE02-B						
FRE02-C						
FRE02-D						
FRE02-E						
FRE02-F						

FRE03	Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés (piétons, vélos et chevaux)		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Gérer et canaliser la fréquentation	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air (promenade, randonnée, vélo, équitation, baignade, char à voile) sur des itinéraires et sites adaptés, afin de ne pas générer de dégradations (même involontaires) des habitats et de minimiser le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire, en particulier pendant les périodes sensibles de nidification des oiseaux, le démarrage de la végétation et la fructification. Favoriser l'ensemble des espèces patrimoniales du site.	
Habitats naturels concernés		Localisation	
Potentiellement tous sauf les lagunes côtières			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
FRE03-A	Etude globale de la fréquentation pour connaître les secteurs impactés par les activités non motorisés (piétons, vélos, chevaux, ...) sur le site (Cf annexe 6 : Etude globale de la fréquentation issue du programme life + Lag'Nature)		Cf. Life Lag'Nature en cours de réalisation
FRE03-B	Limiter les dégradations (même involontaires) liées à la fréquentation du public : <ul style="list-style-type: none"> – appuyer les communes pour : – empêcher l'émission de déchets sur les secteurs les plus fréquentés – interdire les chiens non tenus en laisse en période de nidification des oiseaux (avril à août) près des sites sensibles (zones humides, arrières plages, bords d'étang) 		200€ /an Cf. ANIM01
FRE03-C	Canalisation du public sur les secteurs les plus fréquentés (définis dans l'étude de fréquentation préalable) Cette action a pour but de minimiser le piétinement afin de limiter la fragmentation des habitats : <ul style="list-style-type: none"> – 1- Balisage des sentiers, accès, ... – 2- Pose de panneaux d'information 		FRE03-B-1 : 50 000€ à redéfinir selon FRE03-A) FRE03-B-2 : Cf. SEN01-C
FRE03-D	Mise en défens des secteurs les plus sensible vis à vis du piétinement : <ul style="list-style-type: none"> – 1- mise en défens – 2- pose de panneaux d'information – 3- mettre en protection chaque année les colonies de Laro-limicoles exposées à la fréquentation durant les périodes de nidification (avril à aout) 		FRE01-C-1 : ND FRE01-C-2 : Cf. SEN01-C FRE01-C-3 : ND
Modalités des actions			

Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	FRE03-A	Action hors contrat Natura 2000 Financeurs : Europe-Etat (Life+ Lag'Nature)				
	FRE03-B	Cf. ANIM01				
	FRE03-C	1 :Hors contrat Natura 2000 Financeurs potentiels : Collectivité, Etat Contrat Natura 2000 mobilisable selon conditions d'éligibilités : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Financeurs: État (MEDDTL), Europe (FEADER) 2 : Cf. SEN01-C				
FRE03-D	1 : Contrat Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Financeurs : État, Europe (FEADER) 2 : Cf. SEN01-C 3 : Contrat Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Financeurs : État (MEDDTL), Europe (FEADER)					
Indicateurs de suivi de l'opération	Plan de gestion global de la fréquentation Nombre d'aménagements réalisés (pose d'obstacles appropriés, etc.)					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Etat de conservation avant/après aménagement des habitats naturels impactés					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Communes, CCCM, PNR NM, CPMCA, Propriétaires et ayants droit					
Partenaires techniques potentiels	Partenaires institutionnels (Etat, CR, CG 66 & 11, conservatoire du littoral), collectivités (PMCA, communes, CCCM, PNR NM, RIVAGE ...), ONF, ONCFS, CEN LR et associations locales.					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE03-A						
FRE03-B						
FRE03-C						
FRE03-D						

FRE04	Restaurer et préserver les systèmes dunaires		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Gérer et canaliser la fréquentation		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Restaurer et préserver les systèmes dunaires en limitant la fréquentation et en adaptant les aménagements		
Habitats naturels concernés		Localisation	
2110- Dunes mobiles embryonnaires 2120- Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 2210- Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> 2220- Dunes à <i>Euphorbia terracina</i> 2230- Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i> 2240- Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles 1210- Végétation annuelle des laissés de mer 2190- Dépressions humides intradunales			
Espèces concernées			
Oiseaux des lagunes, lidos et sansouires			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts (à estimer)
FRE04-A	Étude visant à identifier les zones de dunes devant faire l'objet d'une restauration ou d'une protection simple (diagnostics écologiques et étude globale de la fréquentation) (Cf annexe 6 : Etude globale de la fréquentation issue du programme life + Lag'Nature)		Cf. Life Lag'Nature en sur certains secteurs Et Plan de gestion du conservatoire du littoral sur le secteur de Torreilles
FRE04-B	Restauration des dunes (d'après les résultats issus de l'action FRE04-A) : Pose de ganivelles ou autres dispositifs, apports de sable, génie végétal Cette pose doit être faite à l'arrière de la zone de développement de la dune embryonnaire		ND A estimer selon résultats de l'action FRE04-A
FRE04-C	Conservation ou création d'une mosaïque de milieux sur la dune fixée (sur la base des résultats de l'étude de l'action FRE04-A) <ul style="list-style-type: none"> – 1- Débroussaillage, coupe de ligneux envahissants et élimination de déchets végétaux – 2- Maintenir une structure de végétation hétérogène, avec différentes strates (herbacée, arbustive, arborescente) – 3- Lutter contre les espèces végétales envahissantes 		1 et 2 –ND (Cf. OUV1 et OUV2) A estimer selon résultats de l'action FRE04-A 3- ND (Cf. ENV02)
FRE04-D	Prévention du prélèvement de sable dans les dunes par la limitation des accès aux véhicules motorisés aux plages et par une surveillance des espaces naturels Sur certain secteurs d'accrétion, des prélèvements pourront être envisagés en lien avec la structure animatrice du DOCOB.		Cf. SURV01 et FRE01
FRE04-E	Adaptation du nettoyage des plages afin de permettre la dynamique naturelle dunaire et de préserver les espèces de haut de plage : <ul style="list-style-type: none"> – 1- proscrire le nettoyage mécanique des plages / mettre en place un nettoyage manuel si besoin – 2- former le personnel communal au ramassage manuel des déchets 		FRE04-E-1 : 9000€ / an FRE04-E-2 : Cf. SEN02
FRE04-F	Canalisation de la fréquentation et mise en défens des zones les plus sensibles :		FRE04-F-1 : ND

<ul style="list-style-type: none"> – 1- Installer des clôtures basses (ou ganivelles), lisses ou dispositif saisonnier – 2- Installer des barrières/glissières en bois ou autres types de dispositifs pour interdire l'accès aux véhicules, aux chevaux canaliser le public non motorisé, mettre en défens les secteurs sensibles – 3- Installer des panneaux d'information 		FRE04-E-2 : Cf. FRE01-B, 10000€ inclus dans FRE03-C FRE04-E-3 : Cf. SEN01-C				
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	FRE04-A	Action hors contrat Natura 2000, hors MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...), UE (Life + Lag' Nature) et Conservatoire du littoral				
	FRE04-B	Contrat Natura 2000 : A32329 – Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage A322330P et R : Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL)				
	FRE04-C	FRE04-C-1 et 2 : Contrat Natura 2000 : A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger A32308P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL) FRE04-C-3 : Cf. ENV02				
	FRE04-D	Cf. SURV01 et FRE01				
	FRE04-E	FRE04-E-1 : Contrat Natura 2000 : A32332 – Protection des laisses de mer Financeurs : Europe (FEADER), État FRE04-E-2 : Cf. SEN02				
	FRE04-F	FRE04-F-1 : Cf. FRE03 FRE04-F-2 : Cf. FRE01-B, FRE03 FRE04-F-3 : Cf. SEN01-C				
Indicateurs de suivi de l'opération	Plans de gestion des zones dunaires Linéaires de ganivelles ou de clôtures posées Surface entretenue par débroussaillage ou coupe Nombre de panneaux et aménagements légers installés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Etat de conservation avant/après aménagement des habitats naturels impactés Evolution de la surface des dunes concernées, cicatrisation du couvert végétal					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Communes, Collectivités (CCCM, PMCA, ...), RIVAGE, propriétaires et ayants droits, CDL, EID Méditerranée, ...					
Partenaires techniques potentiels	CEN LR, CG 11 et 66, CDL, CCCM, PMCA, Communes, PNR NM, RIVAGE, ONF, ONCFS, associations locales, EID Méditerranée, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE04-A						
FRE04-B						
FRE04-C						
FRE04-D						

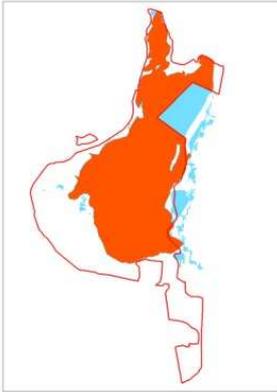
FRE04-E						
FRE04-F						

ENV01	Lutter contre les populations animales pouvant être gênantes		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		<p>Eradiquer ou limiter les populations d'espèces animales considérées comme envahissantes et/ou portant préjudice à la conservation d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'au fonctionnement hydraulique du site dont dépendent les milieux naturels.</p> <p>Disposer d'un état des lieux précis du niveau de colonisation par les espèces animales considérées comme indésirables</p> <p>Diminuer, voir stopper la compétition entre les espèces autochtones et les espèces envahissantes pour les ressources alimentaires et les sites de reproduction ou d'insolation (tortue).</p>	
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous		 <p>Ensemble du site</p>	
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts (estimer)
ENV01-A	<p>Identification et localisation des espèces indésirables (ragondins, écrevisses américaines, sangliers, rats musqués ...) ou gênantes (Goélands leucophée*, ...) et déterminer leur impact sur les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire</p> <p>*Le goéland leucophée est une espèce protégée, il conviendra les autorisations nécessaires préalables avant toutes actions de gestion</p>		10 000€
ENV01-B	<p>Information et sensibilisation des décideurs et des techniciens territoriaux sur les problèmes liés aux espèces animales pouvant être gênantes</p>		Cf. SEN01, SEN02, SEN03
ENV01-C	<p>Eradication ou maîtrise de l'expansion des espèces invasives ou pouvant être gênantes en mettant en place des moyens d'éradication ou de limitation adaptés selon les préconisations définies dans l'action ENV01-A (conformément aux arrêtés relatifs aux espèces envahissantes et/ou nuisibles)</p>		ND
ENV01-D	<p>Poursuite des actions de limitation des nuisances du ragondin</p> <p>Depuis 2009, l'EID réalise le suivi et le piégeage de la population de ragondins sur les berges de l'étang de Salses-Leucate à la demande de RIVAGE. L'éradication totale de l'espèce étant très hypothétique compte tenu de la biologie de l'animal, l'abaissement de la population à un faible seuil est l'objectif recherché. Ce dernier répond à la fois aux exigences d'efficacité et de contrôle de la nuisance et aux contraintes de coût de l'action.</p> <p>Il est cependant nécessaire d'engager des mesures d'entretien par un piégeage régulier sur les secteurs sensibles.</p> <p>Les chasseurs, souhaitent également s'investir dans la lutte contre cette espèce nuisible, en complémentarité avec l'activité de l'EID.</p>		70 000€ / an (EID) en 2009 entretien estimé à 100000€ sur 5 ans
ENV01-E	<p>Réduction de la pression exercée par les autres espèces (chiens errants, etc.) sur les colonies d'oiseaux (gestion des niveaux d'eau pour isoler les îlots de nidification, rappel de la réglementation, etc.)</p>		Cf. SURV01, ANIM01

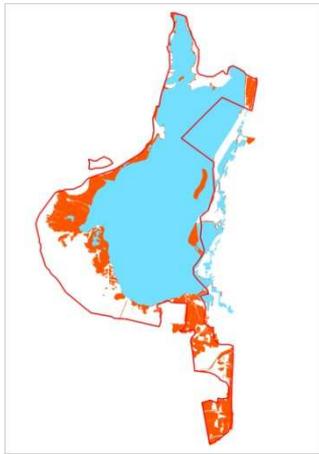
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	ENV01-A	Life + Lag Nature, hors dispositif contractuel, Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (engagement rémunéré : Etudes et frais d'expert) Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL)				
	ENV01-B	Cf. SEN01, SEN02, SEN03				
	EN01-C	Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits DIREN) Hors dispositif contractuel Financement à rechercher				
	ENV01-D	Hors contrat Natura 2000 et MAEt à ce jour, financeur : RIVAGE				
	ENV01-E	Hors contrat Natura 2000 et MAEt				
Indicateurs de suivi de l'opération	Réalisation des diagnostics (cartographie des espèces ciblées) Supports d'information réalisés Nombre d'interventions de piégeages					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Etat de conservation avant/après opération des habitats naturels et des espèces impactées Nombre d'espèces indésirables présentes et/ou capturées Nombre de panneaux installés					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Collectivités, RIVAGE, propriétaires et ayants droits, CDL, EID, Fédération des chasseurs (66 et/ou 11), ...					
Partenaires techniques potentiels	CEN LR, CBN MP, MNHN, Etat, CR, CG 11 et 66, CDL, CCCM, PMCA, Communes, PNR NM, RIVAGE, ONF, ONCFS, associations locales, EID, Chasseurs...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE04-A						
FRE04-B						
FRE04-C						
FRE04-D						
FRE04-E						

ENV02	Lutter contre les espèces végétales envahissantes		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000	Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Éradiquer et/ou contenir les populations d'espèces végétales autochtones ou exogènes invasives influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels et pouvant perturber les activités traditionnelles Améliorer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site		
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous		 <p>Ensemble du site</p>	
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts (estimer)
ENV02-A	Identification et localisation des espèces envahissantes (Herbe de la Pampa, Sénéçon en arbre, griffe de sorcière, Figuier de barbarie, ...) et déterminer leur impact sur les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire		Cf. Life + Lag Nature
ENV02-B	Information et sensibilisation des décideurs et des techniciens territoriaux sur les problèmes liés aux espèces envahissantes		Cf. SEN01, SEN02, SEN03
ENV02-C	Éradication ou maîtrise de l'expansion des espèces envahissantes en mettant en place des moyens d'éradication ou de limitation adaptés selon les préconisations définies dans l'action ENV01-A <u>Préconisations :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Récolter, exporter et détruire les plants afin d'éviter la dissémination des graines – Répéter régulièrement les opérations d'arrachage des pieds ou de destruction si nécessaire – Prendre en compte systématiquement la sensibilité des milieux en adaptant les méthodes de lutte 		ND
ENV02-D	Réalisation des actions prévues dans le programme LIFE LAG'NATURE <ul style="list-style-type: none"> – Phase préalable - Mise en place d'un protocole de lutte le Sénéçon en arbre et le Figuier de barbarie sur les bases du bilan des expérimentations de techniques de lutte, – Programmation des travaux en priorisant les secteurs d'intervention et en étudiant la faisabilité d'accès aux zones prioritaires, avec l'appui du groupe d'experts, du CENLR, – Présentation de la programmation des travaux à plus grande échelle aux communes concernées, au Conservatoire du Littoral et aux membres du COPIL. 		Cf. Life + Lag'Nature Cf. SEN01
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	

	ENV02-A	Life + Lag Nature, hors dispositif contractuel, Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (engagement rémunéré : Etudes et frais d'expert) Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL)				
	ENV02-B	Cf. SEN01, SEN02, SEN03				
	ENV02-C	Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL) Hors dispositif contractuel Financement à rechercher				
	ENV02-D	Life + Lag'Nature (hors contrat Natura 2000), financeurs : Europe				
Indicateurs de suivi de l'opération	Réalisation du diagnostic initial (cartographie précise des espèces ciblées) Surface traitées Nombre de panneaux installés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Etat de conservation avant/après aménagement des habitats naturels impactés					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Collectivités, RIVAGE, propriétaires et ayants droits, CDL, EID, Fédération des chasseurs (66 et/ou 11), ACCA, ACM 66 & 11, ...					
Partenaires techniques potentiels	CEN LR, CBN MP, CG 11 et 66, CDL, CCCM, PMCA, Communes, PNR NM, RIVAGE, ONF, ONCFS, associations locales, EID, Chasseurs...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
FRE04-A						
FRE04-B						
FRE04-C						
FRE04-D						

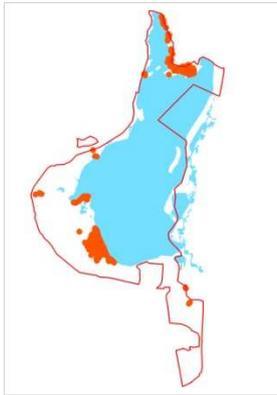
EAU01	Maintenir la dynamique des graus		Priorité 2
			Faisabilité 3
Objectif Natura 2000	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et des zones humides périphériques.		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Favoriser un fonctionnement hydraulique et hydrologique naturel de la lagune en conservant les échanges au niveau des graus et dans l'étang (permettant notamment le renouvellement des eaux de la lagune et les échanges biologiques)		
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>*1150 : Lagune 1410 – Près salés Méditerranéens 1420 – Fourrés halophiles Méditerranéens 1310 – Végétation pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses 1210 – Végétation annuelles des laissés de mer 1130 - Estuaires</p>			
Espèces concernées			
Oiseaux des lagunes, lidos et sansouires			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
EAU01-A	<p>Obtention d'un modèle hydro-sédimentaire ou hydro-morphologique permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la lagune Un partenariat avec l'IFREMER, qui a développé un outil (MARS 3D) sur d'autres lagunes Languedociennes, est à développer. Il s'agirait alors d'adapter le modèle à l'étang de Salses-Leucate.</p>		300 000€
EAU01-B	<p>Mise en place d'une cellule de gestion pour fixer les règles de gestion des graus de l'étang de Salses-Leucate (Règlement de gestion) Cette action est à coordonner avec les objectifs du SAGE en cours de révision. En effet, des groupes de travail communs sont envisageables afin de trouver un consensus avec le maximum d'acteurs. Au sein de cette instance et avec les résultats de l'action EAU01-A, des discussions autour de la gestion des passes à poissons actuellement identifiées. Le règlement de gestion devra préciser les études préalables à toute intervention éventuelle sur les graus (dimensionnement des graus, évaluation des conséquences sur les paramètres hydrodynamiques, biologiques et physico-chimiques de la lagune, et sur les usages).</p>		Cf. ANIM01
EAU01-C	<p>Entretien et gestion des passes entre la mer et l'étang (les décisions de la cellule de gestion mise en place dans l'action EAU01-B seront prises en compte)</p>		ND
Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE révisé de l'étang de Salses-Leucate.			
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	EAU02-A	Action hors contrat Natura 2000 Financeur potentiel : CG 11 & 66, CR LR, Europe, AE ...	
	EAU01-B	Cf. ANIM01	

	EAU01-C	Contrat Natura 2000 : A32331 : Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires A32315P – restauration et aménagement des annexes hydrauliques Financeurs: État (MEDDTL), Europe (FEADER)				
Indicateurs de suivi de l'opération	Règlement de gestion du grau Réunions du comité de gestion Travaux commandés					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Gestion optimale (respectant au maximum le fonctionnement naturel) Maintien de la qualité des eaux de la lagune					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, collectivités					
Partenaires techniques potentiels	DREAL-LR, DDTM 11 & 66, Région LR, CG 11 et 66, Communes, PMCA, PNR NM, IFREMER, CEPRALMAR, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU01-A						
EAU01-B						
EAU01-C						

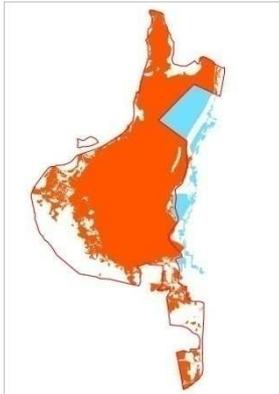
EAU02	Gérer et maintenir des niveaux d'eau adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Priorité 2
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et des zones humides périphériques.	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Préserver l'habitat d'espèces d'oiseaux des roselières et marais doux. Optimiser le fonctionnement des zones tampon entre le bassin versant et la lagune afin d'améliorer la qualité de l'eau douce arrivant à l'étang. Favoriser une mosaïque de milieux autour des lagunes (équilibre entre milieux salés et milieux d'eau douce)	
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>*7210 : Marais calcaire à <i>Cladium Mariscus</i> 6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux 92A0 : Forêt galerie à <i>Salix Alba</i> et <i>Populus Alba</i> 1410 : Prés salés Méditerranéens 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens 2190 : Dépressions humides intra dunaes 3170 : Mares temporaires halo-nitrophiles</p>			
Espèces concernées			
Oiseaux des roselières et marais doux dont le Butor étoilé et des lagunes lidos et sansouires Emyde lépreuse, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Barbeau méridional			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
EAU02-A	<p>Réalisation du diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> – Description de l'état de conservation des habitats concernés, de l'état des ouvrages hydrauliques et des canaux, identification des prises d'eau – Identification des enjeux : roselières, habitats d'intérêt communautaire associé, espèces végétales ou animales associées et usages – Identification des espèces envahissantes 	30 000€ Cf. PNA Butor étoilé	
EAU02-B	<p>Maintien et préservation des habitats naturels concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1- Inciter l'établissement de partenariats locaux, la rédaction de conventions de gestion et la mise en place d'outils de gestion hydraulique – 2- Mettre en défens le cas échéant, les secteurs le nécessitant selon les résultats de l'action EAU02-A – 3- Mener des chantiers d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (Cf. Contrats Natura 2000 A32310R) – 4- Entretien et/ou réhabiliter les mares temporaires halo-nitrophiles et les dépressions humides intra dunaes 	EAU02-B-1 : Cf. ANIM01 EAU02-B-2 : Cf. FRE03 EAU02-B-3 : à estimer EAU02-B-4 : à estimer	
EAU02-C	<p>Gérer, entretenir et restaurer les canaux et les annexes hydrauliques</p> <p><u>Préconisations :</u> Concernant le curage des canaux, il sera préféré les curages de type vieux fond – vieux bord pour ne pas modifier le comportement hydraulique du cours d'eau. Dans les roselières, la gestion hydraulique permettra dans la mesure du</p>	ND	

	<p>possible :</p> <p>le maintien stable d'une lame d'eau de 10-20 cm en période de nidification (de début mars à fin Juillet) pour éviter la prédation ou la noyade des nids et permettre une bonne disponibilité alimentaire. (notamment pour le Butor étoilé),</p> <p>un assec estival au plus tôt fin juillet pour favoriser un bon état de conservation de la roselière par minéralisation de la matière organique.</p> <p>Cf. contrat Natura 2000 A32314P, A32314R, A32315P, A32313P et A32312P et R en annexe</p> <p>à associer avec l'action SEN 01-C-1 et 2</p>	
EAU02-D	Identification et retrait des dépôts sauvages dans les zones humides afin d'éviter notamment d'éventuelles perturbations des apports d'eaux douces dans les roselières	ND
EAU02-E	Information et sensibilisation des gestionnaires, des usagers et du grand public de l'intérêt de préserver ces milieux autant d'un point de vue fonctionnel que biologique	Cf. SEN01, SEN02, SEN03 et PNA Butor étoilé
<p>Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE révisé de l'étang de Salses-Leucate, le plan national d'actions sur le Butor étoilé et les différents plans de gestion qui résulteront du projet sur les zones humides porté par le syndicat RIVAGE.</p>		
Modalités des actions		
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs
	EAU02-A	Action hors contrat Natura 2000 Cf. PNA Butor étoilé
	EAU02-B	EAU02-B-1 : Cf. ANIM01 EAU02-B-2 : Cf. FRE03 Contrat Natura 2000 : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Financeurs: État, (crédits DREAL-LR) Europe (FEADER) EAU02-B-3 : Contrat Natura 2000 : A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles Financeurs: État, (crédits DREAL-LR) Europe (FEADER) EAU02-B-4 : Contrat Natura 2000 : A32309R – Entretien des mares temporaires halo-nitrophiles et les dépressions humides intra dunales A32309P - Création ou rétablissement de mares Financeurs: État (MEDDTL), Europe (FEADER)
	EAU02-C	Contrat Natura 2000 : A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32314R – Gestion des ouvrages de petites hydrauliques A32315P – restauration et aménagement des annexes hydrauliques A32313P – Chantiers ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau A32312P et R - Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides Financeurs: État (MEDDTL), Europe (FEADER)
	EAU02-D	Hors dispositif Natura 2000, financeurs potentiels : Communes, collectivités
	EAU02-E	Cf. SEN01, SEN02, SEN03 et PNA Butor étoilé et Emyde lépreuse
Indicateurs de suivi de l'opération	<p>Réalisation du diagnostic initial / travaux de restauration effectués</p> <p>Plan d'actions sur les zones humides (RIVAGE)</p> <p>Nombre de dépôts enlevés</p> <p>Nombre de réunions de travail effectuées</p>	

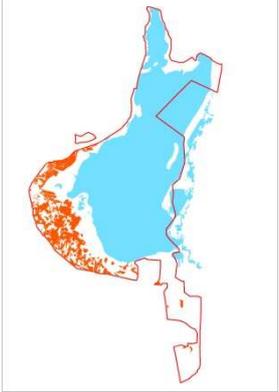
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Maintien des surfaces de roselières, par rapport à l'état des lieux du DOCOB Evolution de l'état de conservation des habitats concernés par rapport à l'état des lieux du DOCOB Evolution des effectifs d'oiseaux des roselières et marais doux Evolution des populations d'agrions de Mercure, d'Emyde lépreuse et de cistude d'Europe.					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	LPO, GOR, RIVAGE, communes, ...					
Partenaires techniques potentiels	EID, Région LR, CG 11 et 66, CDL, Communes, PNR NM, associations locales, GOR, LPO, CEN LR, CBN MP, MNHN, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU02-A						
EAU02-B						
EAU02-C						
EAU02-D						
EAU02-E						

EAU03	Maîtriser le phénomène de cabanisation		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Limiter le développement des zones cabanisées autour de l'étang Limiter les risques de pollution Réduire les nuisances liées aux problématiques de fréquentation des espaces naturels (destruction des habitats naturels, dérangement de l'avifaune, ..)		
Habitats naturels concernés		Localisation	
1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens *6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6420 – Prairie humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *1150 – Lagunes côtières 92A0 – Forêt galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Potentiellement tous les habitats naturels			
Espèces concernées			
Oiseaux des roselières et marais doux et des lagunes, lidos et sansouires et plaines agricoles Méditerranéennes			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
EAU03-A	Informier les cabaniers sur les intentions des autorités compétentes (Communes, etc.) et sur les impacts occasionné (qualité de l'eau, espèces envahissantes, ...).	Cf. SEN01, SEN02	
EAU03-B	Coordonner les actions des opérateurs fonciers	Cf. HUM01-A	
EAU03-C	Assurer une surveillance de terrain pour anticiper la construction de nouvelles cabanes.	Cf. SURV01	
EAU03-D	Appuyer les municipalités afin d' : interdire les nouvelles demandes de raccordement aux réseaux et services collectifs (électricité et eau potable) : <ul style="list-style-type: none"> – Opposition des Maires aux demandes de raccordement sur les zones inconstructibles – Bien concevoir les Plans locaux d'urbanisme (application de la loi Littoral, classement en zones A (agricoles) ou N (naturelles), etc. 	Cf. ANIM01	
Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE révisé de l'étang de Salses-Leucate. Un diagnostic complet de l'état de la cabanisation est disponible. Il résulte d'une action prescrite dans le SAGE de 2004 et financée par le second contrat d'étang.			
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	EAU03-A	Cf. SEN01	
	EAU03-B	Cf. HUM01-A	
	EAU03-C	Cf. SURV01	
	EAU03-D	Cf. ANIM01	

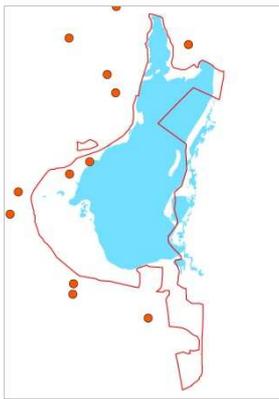
Indicateurs de suivi de l'opération	Nombre d'hectares acquis ou en convention Documents d'information des cabaniers produits Nombre de procès verbaux établis pour les nouvelles constructions					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire initialement impactés Evolution du nombre de cabanes par rapport à l'état initial Evolution de la qualité des eaux (Bilan RSL) et des harbiers de l'étang					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Communes, Collectivités, RIVAGE.					
Partenaires techniques potentiels	CR LR, CG 11, CG 66, Conservatoire du Littoral, PMCA, Communes, PNR NM, RIVAGE, Association des propriétaires de parcelles de Leucate, services de police, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU03-A						
EAU03-B						
EAU03-C						
EAU03-D						

EAU04	Limiter les pollutions d'origine urbaine		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Diminuer la quantité des apports polluants résultant des activités urbaines, afin d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 Fourrés halophiles Méditerranéens 6420 – Prairies humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *7210 – Marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i> *1150 – lagunes côtières 1310 – Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses 2190 - Dépressions humides intra dunales 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Charra spp.</i> 92A0 – Forêt galerie à <i>Salix Alba</i> et <i>Populus Alba</i></p>			
Espèces concernées			
Toutes les espèces de faunes recensées			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
EAU04-A	Inciter les communes à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	Cf. SEN02 et ANIM01	
EAU04-B	Réduire les apports de polluants organiques et trophiques (DBO, DCO, MES, N et P) à l'étang de Salses-Leucate – Installation préventive de systèmes de traitement (Si risque d'eutrophisation révélé)	ND	
EAU04-C	Inciter à la réactualisation régulière (tous les 10 ans) des Schémas Directeurs d'Assainissement des communes du site en cas de nouveautés	Cfr. ANIM01	
EAU04-D	Organiser un bilan annuel du fonctionnement des stations d'épuration (fermiers, Police de l'eau, RIVAGE) – Bilan des résultats moyens et évènement	Cf. ANIM01	
EAU04-E	Aider les communes à assurer le développement de la compétence de police sur l'assainissement autonome (SPANC)	Cf. ANIM01	
EAU04-F	Réduire les apports polluants (eaux de ruissellement, produits phytosanitaires, ...) issus des infrastructures de transports (Autoroutes, RFF, ...)	Cf. ANIM01	
EAU04-G	Organisation d'une restitution annuelle du Réseau de suivi lagunaire (RSL) concernant le complexe lagunaire de Salses-Leucate	Cf. SEN01	
Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE révisées de l'étang de Salses-Leucate.			
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	EAU04-A	Action hors dispositif Natura 2000 Cf. SEN02 et ANIM01 Action SAGE	
	EAU04-B	Action hors dispositif Natura 2000 Action SAGE	

		Financiers potentiels : Agence de l'eau, CG 11 et 66, CR LR				
	EAU04-C à					
	EAU04-F	Cf. ANIM01				
	EAU04-G	Cf. SEN01				
Indicateurs de suivi de l'opération	Cohérence des plans de désherbages communale avec les objectifs de l'opération Nombre de formations réalisées Documents de communication produits Réalisation de l'auto surveillance des STEP Restitution annuelle des résultats du RSL et organisation de réunions annuelles sur le fonctionnement des STEP					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Evolution des pratiques de traitement des espaces communaux Evolution des résultats du RSL Résultats du bilan annuel de l'auto surveillance des STEP Évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire initialement impactés (lagune, herbiers, ...)					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, CNFPT, IFREMER, AE, CEPRALMAR, communes, Collectivités (PMCA, CCCM, ...), ...					
Partenaires techniques potentiels	Communes, Collectivités (PMCA, CCCM, ...), Exploitants de STEP, CG 11 et CG 66, AE, IFREMER, CEPRALMAR, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU04-A						
EAU04-B						
EAU04-C						
EAU04-D						
EAU04-E						
EAU04-F						
EAU04-G						

EAU05	Limiter les pollutions d'origine agricole		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagunes et de ses zones humides périphériques Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Inciter les agriculteurs à réduire leurs impacts sur les milieux naturels Mettre à disposition des techniques adaptées qui respectent les milieux naturels		
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 Fourrés halophiles Méditerranéens *6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6420 – Prairie humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *7210 – Marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i> *1150 – lagunes côtières</p>			
Espèces concernées			
<p>Toutes les espèces d'oiseaux Agrion de mercure Cistude d'Europe, Emyde lépreuse et toute les espèces de chiroptères recensés</p>			
Description des action			
Code	Détails	Coûts	
EAU05-A	<p>Réduire l'impact du désherbage chimique en viticulture, en incitant les agriculteurs à souscrire aux mesures agro-environnementales construites et disponibles dès 2012 dans le Projet Agro-Environnementale de territoire.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un diagnostic environnemental à l'échelle de la parcelle préalablement à la contractualisation.</p> <p><u>MAEt :</u> <u>Engagement unitaires pressenties dans la construction des mesures :</u> CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires CI4 : Diagnostic d'exploitation PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide PHYTO_10 : Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes</p> <p><u>Combinaison pressenties à proposer aux agriculteurs :</u> LR_SL_VI01 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_10 LR_SL_VI02 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_02</p>	A estimer	
EAU05-B	<p>Réduire l'impact du désherbage chimique en arboriculture, en incitant les agriculteurs à souscrire aux mesures agro-environnementales construites et disponibles dès 2012 dans le Projet Agro-Environnementale de territoire.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un diagnostic environnemental à l'échelle de la parcelle préalablement à la contractualisation.</p>		

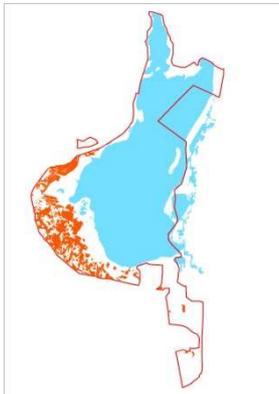
<p><u>MAEt :</u> <u>Engagement unitaires pressenties dans la construction de les mesures :</u> CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires CI4 : Diagnostic d'exploitation PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide PHYTO_10 : Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes</p> <p><u>Combinaison pressenties à proposer aux agriculteurs :</u> LR_SL_AR01 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_10 LR_SL_AR02 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_02</p>						
<p>Les cahiers des charges spécifique des différentes mesures seront disponibles dans le futur Projet Agro-Environnementale de territoire.</p>						
Modalités des action						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	EAU05-A	<p><u>Contrats agricoles (MAEt) :</u> LR_SL_VI01 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_10 LR_SL_VI02 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_02 Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)</p>				
	EAU05-B	<p><u>Contrats agricoles (MAEt) :</u> LR_SL_AR01 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_10 LR_SL_AR02 : CI2 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_02 Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)</p>				
	EAU05-E	Cf. SEN01				
Indicateurs de suivi de l'opération	Nombre d'hectares engagés Nombre de dossier MAEt déposés Dates d'intervention					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèces d'intérêt communautaire					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agriculture, RIVAGE, CEN L-R, LPO, GOR, autres associations naturalistes, DDTM 66 & 11, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU05-A						
EAU05-B						
EAU05-C						

EAU06	Maîtriser les rejets polluants particuliers		Priorité 1
			Faisabilité 3
Objectif Natura 2000	Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Améliorer la qualité des rejets polluants résultant des caves vinicoles et des piscicultures de Font Dame et Font Estramar, afin d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire		
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 Fourrés halophiles Méditerranéens 6420 – Prairies humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *7210 – Marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i> *1150 – lagunes côtières 1310 – Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses 2190 - Dépressions humides intra dunales 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Charra spp.</i> 92A0 – Forêt galerie à <i>Salix Alba</i> et <i>Populus Alba</i></p>			
Espèces concernées			
Toutes les espèces de faunes recensées			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
EAU06-A	<p>Mieux intégrer le rejet des piscicultures de Font Dame et Font Estramar</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 - Caractérisation de l'effet du rejet des piscicultures sur les milieux naturels – 2 – Proposition de définition de nouvelles normes de rejet adaptées aux milieux receveurs et le cas échéant, intégrations de ces normes dans le règlement du SAGE (selon les résultats de l'action EAU06-A-1) – 3- Réflexion sur l'adaptation, en partenariat avec les exploitations, des systèmes épuratoires existants si nécessaire – 4- Le cas échéant, réalisation des travaux d'adaptations des systèmes épuratoires 	ND Cf. ANIM01	
EAU06-B	<p>Traiter les rejets des caves vinicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissances de l'existence et de l'efficacité des systèmes d'assainissements des exploitations sur le périmètre du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate – Inciter, le cas échéant, l'installation de systèmes d'assainissement autonomes ou de systèmes de prétraitement des effluents 	ND	
Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE révisées de l'étang de Salses-Leucate.			
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	EAU06-A	Action hors dispositif Natura 2000 Cf. ANIM01 Action SAGE Financeurs potentiels : exploitants , Agence de l'eau, CG 11 et 66, CR LR,	
	EAU06-B	Action hors dispositif Natura 2000	

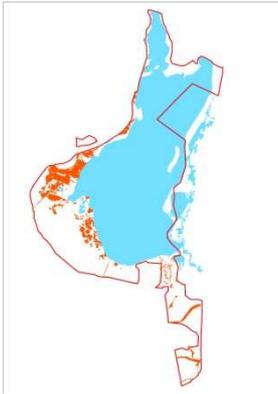
	Action SAGE Financeurs potentiels : exploitants agricoles, Agence de l'eau, CG 11 et 66, CR LR					
Indicateurs de suivi de l'opération	Plan d'actions des travaux Réalisation des travaux Réunion de concertation Suivis qualitatifs en aval des rejets					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Evolution de la qualité du milieu en aval des rejets					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, Exploitants agricoles et piscicoles, Caves coopératives, collectivités					
Partenaires techniques potentiels	DDTM 66 & 11, IFREMER, CEPRALMAR, AE, DREAL LR, chambre d'agriculture 11 & 66, DRASS, collectivités ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EAU06-A						
EAU06-B						

HUM01	Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels		Priorité 1
			Faisabilité 3
Objectif Natura 2000	Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	La maîtrise foncière ou maîtrise d'usage par acquisition ou par bail emphytéotique a pour objet de faciliter la conservation ou la restauration d'habitats naturels remarquables, ainsi que la gestion environnementale.		
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
HUM01-A	<p>Coordonner les actions des opérateurs fonciers</p> <ul style="list-style-type: none"> – Développer un partenariat avec les organisations professionnelles agricoles pour le choix des secteurs d'intervention, le choix des modes de mise à disposition des terrains achetés, les nouvelles affectations du sol, etc..., dans l'optique du maintien ou du développement d'exploitations durablement viables sur les sites Natura 2000. – Associer les experts environnementaux concernant certains secteurs importants (Cf. cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire). – Veiller à ne pas surenchérir les prix d'acquisition <p>Outils visant à mieux maîtriser le foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Préemption des Conseils Généraux dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) – SAFER (Société d'aménagement Foncier et Etablissement Rural) – Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur les zones en déprise agricole – Le conservatoire du littoral – Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon – Les zones agricoles Protégées (ZAP) – Les outils juridiques à favoriser, outre le statut de fermage, pour limiter la précarité dans l'usage agricole et foncier : <ul style="list-style-type: none"> – Bail emphytéotique – Convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage – Convention de mise à disposition – L'acquisition par les communes, ... <p>Préconisations :</p> <p>Les terrains acquis seront loués aux agriculteurs intéressés sous la forme de convention de mise à disposition ou, de préférence, sous la forme de</p>		<p>ND Cf. ANIM01</p>

<p>convention pluriannuelle de pâturage. L'occupation des sols à acquérir, parmi les grands types de milieux visés en préambule, dépendra évidemment des opportunités d'achats par les opérateurs. Une fois les terrains acquis, la contractualisation de MAEt favorable à la biodiversité (gestion pastorale) sera préconisée.</p>						
<p>Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et le Plan d'actions pour les zones humides de l'étang de Salses-Leucate.</p>						
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action					
	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs					
	HUM01-A Cf. ANIM01					
Indicateurs de suivi de l'opération	Pertinence de la localisation des terrains achetés Diffusion de l'information					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic écologique préalable au MAEt Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèces d'intérêt communautaire					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE					
Partenaires techniques potentiels	Chambres d'agriculture, CEN L-R, LPO, GOR, autres associations naturalistes, Conservatoire du Littoral, Conseils Généraux, Agence de l'Eau RM, Communes, collectivités Fédérations des Chasseurs, agriculteurs, SAFER, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
HUM01-A						

HUM02	Conversion et soutien à l'agriculture biologique		Priorité 1
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000	Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en interdisant l'emploi de traitements phytosanitaires de synthèse et de fertilisation minérale préjudiciable aux invertébrés et en particulier aux insectes qui constituent une ressource alimentaire pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale Maintien de la diversité biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire		
Habitats naturels concernés		Localisation	
1150 - *Lagunes côtières 1210 – Laises de mer 1310 – Végétations pionnières à Salicorne 1410 - prés salés méditerranéens 1420 - fourrés halophiles méditerranéens 6420 - prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> 92D0 – Galeries et fourrés riverains méridionaux 92A0 – Forêt galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>			
Espèces concernées			
Oiseaux des roselières et marais doux et des lagunes, lidos et sansouires et plaines agricoles Méditerranéennes Toutes les espèces de chiroptère			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
HUM02-A	Conversion à l'agriculture biologique , accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans le site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.	ND	
HUM02-B	Soutien de l'agriculture biologique , accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur. <u>Contrats agricoles :</u> Engagements unitaires pressentis : BIOMAIN : Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	ND	
HUM03-C	Information des agriculteurs sur la réglementation bio et les démarches de conversion à l'agriculture biologique	1000€ Cf. SEN02-C	
Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec les actions du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Les cahiers des charges spécifiques des différentes mesures à destination des agriculteurs seront disponibles dans le futur Projet Agro-Environnementale de territoire.			
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs	
	HUM02-A	<u>Action hors contrat Natura 2000 et MAEt :</u>	
	HUM02-B	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt <u>SAB : Soutien à l'Agriculture Biologique</u> Maraîchage, arboriculture : 590€/ha/an Cultures légumières, viticultures, PPAM : 150€/ha/an Cultures annuelles et prairies temporaires : 100€/ha/an	

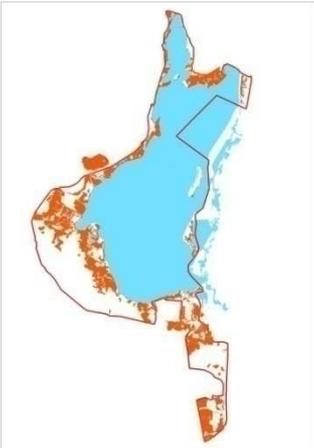
		Prairies permanentes et châtaigneraies : 80€/ha/an Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP) <u>Contrats agricoles (MAEt) :</u> BIOMAIN Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)				
	HUM02-C	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt Cf. SEN02				
Indicateurs de suivi de l'opération	Présentation de l'attestation d'engagement et/ou d'attestation de début de conversion délivrée par l'organisme certificateur. Copie du dernier rapport de contrôle réalisé par l'organisme certificateur et licence Attestation prouvant l'organisation de sessions d'information des agriculteurs					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Diversité des espèces d'intérêt communautaire Evolution des surfaces engagées en agriculture biologique Nombre d'agriculteurs sensibilisés					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles, RIVAGE, CIVAMBIO 66, CA 66 & 11					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agriculture 11 et 66, RIVAGE, Syndicat agricole du Cap Leucate, associations naturalistes (LPO, CEN-LR, GOR,...), PNR NM, CIVAM BIO 66, AIVB-LR, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
HUM02-A						
HUM02-B						
HUM02-C						

HUM03	Gérer certains sites en faveur de l'Agrion de Mercure		Priorité 3
			Faisabilité 1
Objectifs Natura 2000		Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Planifier la gestion de certains secteurs afin de permettre la conservation des populations d'Agrion de Mercure et des habitats d'espèces associées	
Habitats naturels concernés		Localisation	
Habitats d'espèces de l'Agrion de Mercure			
Espèces concernées			
Agrion de Mercure			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
HUM03-A	<p>Mise en œuvre, sur le secteur de FontDame*, de la gestion de environ 1 ha en faveur de l'Agrion de Mercure dans le cadre d'une mesure compensatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 - Réalisation d'un plan de gestion du site comprenant entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – Un état des lieux précis du site comprenant un inventaire précis de la population d'Agrion de Mercure – L'identification et la cartographie précises du site – Une étude préliminaire définissant les modalités de gestion du site en faveur de l'Agrion de Mercure (maintien de l'ouverture des milieux, maîtrise des niveaux d'eau, ...) – Les objectifs à atteindre pour conserver et favoriser les habitats d'espèces et la population d'agrion de Mercure – Les objectifs de sensibilisation relatifs à l'intérêt de préserver cette espèce – La déclinaison en actions de gestion chiffrées cartographiées conformes aux préconisations du DOCOB – L'échéancier de mise en œuvre des actions – 2 - Mettre en œuvre les actions définies dans le plan de gestion (réalisation des travaux) des adaptations pourront être apporté si nécessaires – 3 - Entretenir le site sur une durée de 20 ans – 4 - Suivre les populations d'Agrions de Mercure et évaluer la pertinence des actions engagées – 5 - Prévoir si nécessaire des travaux supplémentaires suivant l'évaluation des actions engagées <p>*action réalisée pour le compte d'ASF en compensation des travaux d'aménagement (élargissement) réalisés sur l'autoroute A9 entre Perpignan nord et Perpignan sud.</p>		<p>Pour cette action les coûts seront portés à hauteur de 100 % par ASF.</p> <p><u>Estimation financière :</u> HUM03-A-1 : 11000€ année 1 HUM03-A-2 : 18000€ en année 1 HUM03-A-3 : 5600€/an sur une période de 19 ans HUM04-A-4 : 2000€/an en année 1, 2, 3, 5, 10, 15 et 20 HUM03-A-5 : 4 tranches optionnelles à 4750 € la prestation en année 5, 10, 15 et 20</p> <p><u>Coût total du projet sur 20 ans :</u> 149400€ (sans HUM03-A-5) 168400€ (avec HUM03-A-5)</p>

HUM03-B	Développement des actions de gestion de sites similaires en fonction des résultats de l'action HUM03-A <ul style="list-style-type: none"> – Recherche de sites favorables aux espèces d'intérêt communautaire – Définir des plans de gestion – Mettre en œuvre ces plans de gestion et prenant, lorsque cela est possible la forme de contrats Natura 2000 ou de MAEt listés dans le présent DOCOB 		ND Cf. ANIM01			
	Modalités des actions					
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	HUM03-A	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs : ASF				
	HUM03-B	Contrat Natura 2000 et/ou MAEt: Cf. OUV01, OUV02, STR01, EAU02, ENV01, ENV02, FRE01, FRE02, FRE03, SUI01, SUI02				
Indicateurs de suivi de l'opération	Réalisation et validation du plan de gestion					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Evolution des effectifs d'Agrions de Mercure sur les sites					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, Associations naturalistes, Conservatoire du littoral, ASF, Communes, Collectivités, Chasseurs.					
Partenaires techniques potentiels	RIVAGE, Associations naturalistes, Conservatoire du littoral, ASF, CDC Biodiversité, Communes, Collectivités, DREAL LR, Chasseurs					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
HUM03-A						
HUM03-B						

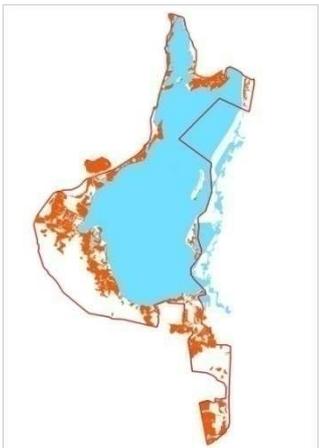
STR01	Réhabiliter et entretenir les éléments paysagers structurants		Priorité 2
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Conserver les éléments paysagers structurants (haies, bosquets, arbres isolés, ...) qui constituent des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale Canaliser le public	
Habitats naturels concernés		Localisation	
92D0 – Galeries et fourrés riverains méridionaux 92A0 – Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>			
Espèces concernées			
Oiseaux des roselières et marais doux et des lagunes, lidos et sansouires et plaines agricoles Méditerranéennes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
STR01-A	<p>Restauration des haies, arbres isolés, en bosquet ou en alignement, réhabilitation d'éléments linéaires déjà existants (action destinée aux non agriculteurs)</p> <p>Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic environnemental déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par ces mesures. En fonction de l'identification des sites, mise en œuvre d'opérations de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution de haies - Remplacement d'arbres manquants <p><u>Cf contrat Natura 2000 :</u> A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p>		ND
STR01-B	<p>Entretien des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres selon les modalités d'intervention (action destinée aux agriculteurs et non agriculteurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille des haies et des autres éléments - Élagage, recépage, débroussaillage - Exportation des rémanents et des déchets de coupe selon les préconisations du diagnostic <p>les dates des travaux (notamment pour les travaux de taille et élagage) devront prendre en compte les périodes sensibles de la faune (nidification pour les oiseaux et hibernation/reproduction pour les chiroptères)</p> <p><u>Cf contrat Natura 2000 :</u> A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p> <p><u>Contrats agricoles :</u></p>		ND

<p>Engagements unitaires pressenties :</p> <p>CI 4 : Diagnostic d'exploitation</p> <p>LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente</p> <p>LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement</p> <p>LINEA_04 : Entretien de bosquets</p> <p>Combinaisons pressenties à proposer aux agriculteurs :</p> <p>LR_SL_HA1 : CI 4 + LINEA_01</p> <p>LR_SL_AI1 : CI 4 + LINEA_02</p> <p>LR_SL_BO1 : CI 4 + LINEA_03</p>						
<p>Les cahiers des charges spécifiques des différentes mesures seront disponibles dans le futur Projet Agro-Environnementale de territoire.</p>						
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	STRO1-A	<p><u>Contrat Natura 2000 :</u></p> <p>A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p> <p>Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL)</p>				
	STRO1-B	<p><u>Contrat Natura 2000 :</u></p> <p>A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers</p> <p>Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL)</p> <p><u>Contrats agricoles (MAEt) :</u></p> <p>LR_SL_HA1 : CI 4 + LINEA_01</p> <p>LR_SL_AI1 : CI 4 + LINEA_02</p> <p>LR_SL_BO1 : CI 4 + LINEA_03</p> <p>Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)</p>				
Indicateurs de suivi de l'opération	<p>Linéaire de haie restauré et/ou entretenu</p> <p>Nombre d'arbres restaurés et/ou entretenus</p> <p>Nombre de contrats souscrits</p>					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Évolution des éléments linéaires par rapport à l'état initial					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits et Collectivités					
Partenaires techniques potentiels	CEN L-R, LPO, GOR, Chambres d'agricultures, Collectivités locales, associations naturalistes, RIVAGE					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
HUM01-A						

OUV01	Ouvrir les milieux embroussaillés		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Limiter la colonisation des milieux ouverts par les ligneux Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale associées		
Habitats naturels concernés		Localisation	
<p>1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 Fourrés halophiles Méditerranéens *6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6420 – Prairies humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *7210 – Marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i></p>			
Espèces concernées			
<p>Toutes les espèces d'oiseaux de milieux ouverts Agrion de mercure Toutes les espèces de chiroptère</p>			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
OUV01-A	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux , et leur état de conservation. Cette étude doit permettre d'identifier les zones à ouvrir ou entretenir.	1000€	
OUV01-B	<p>Ouverture mécanique et/ou manuelle des habitats dans les zones identifiées dans l'action OUV01-A: Les actions d'ouverture sur les zones envahies par les ligneux et sur les parcelles en friche peuvent être de différents types en fonction des espèces visées, de leur taux de recouvrement et des caractéristiques du terrain (mécanisable ou non). Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic environnemental et, pour les agriculteurs, d'un diagnostic d'exploitation accompagné d'un programme de travaux d'ouverture, déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'ouverture.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déboisement par des travaux de bûcheronnage (abattage d'arbres et démontage), selon les préconisations du diagnostic. – Débroussaillage mécanique et/ou manuel avec maintien de quelques mottes arbustives (zones de refuge et de repli pour la petite faune) selon les préconisations du diagnostic. – Brûlage dirigé. <p>les dates des travaux (notamment pour les travaux de taille et élagage) devront prendre en compte les périodes sensibles de la faune (nidification pour les oiseaux et hibernation/reproduction pour les chiroptères)</p> <p><u>Cf. Contrat Natura 2000 :</u> A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</p>	ND	

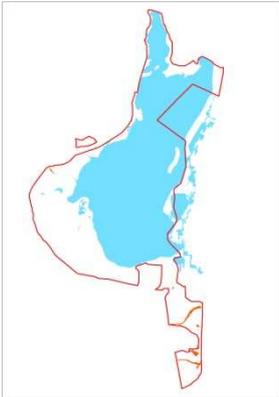
<p>A32302P - Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé</p> <p><u>Contrats agricoles :</u> Engagements unitaires pressentis : SOCLE_02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_09 : Gestion pastorale OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</p> <p>Combinaison pressentie à proposer aux agriculteurs : LR_SL_MR1+ : SOCLE_02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 LR_SL_MR2 : HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_01</p>							
OUV01-C	Accompagner les actions d'ouverture d'opérations d'information des usagers du site					ND	Cf. SEN01-C
<p>Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec l'opération OUV02 –entretenir les milieux ouverts</p> <p>Les cahiers des charges spécifiques des différentes mesures seront disponibles dans le futur Projet Agro-Environnementale de territoire.</p>							
Modalités des actions							
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs					
	OUV01-A	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités					
	OUV01-B	<u>Contrat Natura 2000 :</u> A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A323002P - Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL) <u>Contrats agricoles (MAEt) :</u> LR_SL_MR1+ : SOCLE_02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 LR_SL_MR2 : HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_01 Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)					
	OUV01-C	Cf. SEN01					
Indicateurs de suivi de l'opération	Nombre d'hectares engagés Cartographie de l'état d'embroussaillage Comparaison état final/état initial (taux d'embroussaillage) Dates et nature des interventions						
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic Présence et recouvrement des espèces ligneuses Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèces d'intérêt communautaire						
Maîtrise d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits, RIVAGE						
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agriculture, RIVAGE, CEN L-R, LPO, GOR, autres associations naturalistes, IUT Perpignan, cellules techniques départementales de brûlage dirigé, société d'élevage des Pyrénées-Orientales, ...						
Calendrier de mise en œuvre							
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
OUV01-A							

OUV01-B						
OUV01-C						

OUV02	Entretien des milieux ouverts		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Limiter la colonisation des milieux ouverts par les ligneux Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale associées		
Habitats naturels concernés		Localisation	
1410 – Prés salés Méditerranéens 1420 - Fourrés halophiles Méditerranéens *6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6420 – Prairies humides Méditerranéennes à grandes herbes du <i>Milinio-Holoschoenion</i> *7210 – Marais calcaires à <i>Cladium Mariscus</i>			
Espèces concernées			
Toutes les espèces d'oiseaux des milieux ouverts Agrion de Mercure Toutes les espèces de chiroptère			
Description des actions			
Code	Détails	Coûts	
OUV02-A	Identifier et cartographier les sites en cours de colonisation par les ligneux, et leur état de conservation	10000€ Cf. OUV01-A	
OUV02-B	<p>Entretien par gestion adaptées dans les zones identifiées dans l'action OUV02-A</p> <p>Préalablement à la contractualisation, la réalisation d'un diagnostic pastoral (pour les agriculteurs seulement) et d'un diagnostic environnemental déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le pâturage suivant les préconisations du diagnostic : effectif, raclage, périodes et durées de pâturage - Installation si nécessaire d'abreuvoirs (permanents ou temporaires) selon les préconisations du diagnostic <p>les dates des travaux (notamment pour les travaux de taille et élagage) devront prendre en compte les périodes sensibles de la faune (nidification pour les oiseaux et hibernation/reproduction pour les chiroptères)</p> <p><u>Cf. Contrat Natura 2000 :</u> A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides</p>	ND	

	<p><u>Contrats agricoles :</u> Engagements unitaires pressentis : SOCLEH_02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage HERBE_09 : Gestion pastorale OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise OUVERT_02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</p> <p>Combinaison pressentie à proposer aux agriculteurs : LR_SL_MR1 : SOCLEH02 + HERBE_01 + HERBE_09 LR_SL_MR1+ : SOCLEH02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02</p>	
OUV02-C	<p>Favoriser la création et l'entretien de cultures faunistiques adaptées Des études préalables seront nécessaire afin de définir la pertinence de l'implantation des cultures faunistiques adaptées. Il conviendra ainsi de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les modalités d'implantation (espèces semées, surface, ...) – les modalités de gestion et de suivi 	<p>ND Cf. ANIM01</p>
OUV02-D	<p>Accompagner les actions d'entretiens d'opérations d'information des usagers du site</p>	<p>ND Cf. SEN01</p>
<p>Les actions présentes dans cette fiche « opération » seront dans la mesure du possible combinées avec l'opération OUV01 –ouvrir les milieux embroussaillés. Les cahiers des charges spécifiques des différentes mesures seront disponibles dans le futur Projet Agro-Environnementale de territoire.</p>		
Modalités des actions		
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs
	OUV02-A	<p>Action hors contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Collectivités</p>
	OUV02-B	<p><u>Contrat Natura 2000 :</u> A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides Financeurs : Europe (FEADER), État (MEDDTL) <u>Contrats agricoles (MAEt) :</u> LR_SL_MR1 : SOCLEH_02 + HERBE_01 + HERBE_09 ou SOCLEH_02 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_02 LR_SL_MR2 : HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT_01 Financeurs : Europe (FEADER), État (crédits MAP)</p>
	OUV02-C	<p>Cf. ANIM01 Action hors contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : associations de chasse (ACCA, ACM)</p>
	OUV02-D	<p>Cf. SEN01</p>
Indicateurs de suivi de l'opération	<p>Cartographie de l'état d'embroussaillage Nombre de contrats signés, surfaces engagées Photographies et/ou cartographies des surfaces entretenues avant et après travaux</p>	

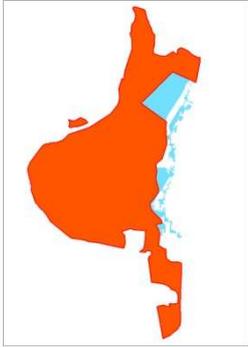
Indicateurs d'évaluation de l'opération		Évolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic Évolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèce d'intérêt communautaire				
Maîtrise d'ouvrage potentiel		Exploitants agricoles, Propriétaires et ayant droits, associations de chasse (ACCA, ACM)				
Partenaires techniques potentiels		Chambre d'agriculture, RIVAGE, CEN L-R, LPO, GOR, autres associations naturalistes, IUT Perpignan, Société d'élevage des Pyrénées-Orientales, ...				
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
OUV02-A						
OUV02-B						
OUV02-C						
OUV02-D						

SUI01	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant		Priorité 3
			Faisabilité 2
Objectif Natura 2000		Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces	
Autres objectifs		(SAGE, ZH, ...)	
But de l'opération		Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale Adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces	
Habitats naturels concernés		Localisation	
1130 – Estuaires 2190 – Dépressions humides intradunales 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> 3260 – Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation à <i>Ranunculion fuitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 92D0 – Galeries et fourrés riverains méridionaux 3170 – Mares temporaires halo-nitrophiles *1510- Steppes salées			
Espèces concernées			
Agrions de Mercure Toutes les espèces de chiroptères recensées Barbeaux méridionales et Aloses feintes Cistudes d'Europe Emydes lépreuses			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
SUI01-A	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire concernés Définition des protocoles de suivi et des pistes de gestion		ND
SUI01-B	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'Agrion de Mercure		8000€ Cf. HUM03-A
SUI01-C	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les espèces de poissons recensées (Barbeau méridionale et Alose feinte)		ND
SUI01-D	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les reptiles d'intérêt communautaire recensés		Action portée en partie par le PNA Emyde lépreuse
SUI01-E	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'entomofaune		ND
SUI01-F	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'avifaune		Action portée en partie par le PNA Butor étoilé
SUI01-G	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les chiroptères Si les inventaires complémentaires permettent le recensement de un ou plusieurs gîtes à chauve souris, il conviendra de les préserver ou de les aménager. Le cas échéant, les travaux seront associés à des actions d'information sur les enjeux et objectifs des aménagements		ND Cf. SEN01-C
SUI01-H	Diffusion des informations relatives aux nouvelles connaissances		ND Cf. SEN01-B
Modalités des actions			
Cadre de mise en œuvre		Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs

	SUI01-A à SUI01-G	<p>Actions hors Contrat Natura 2000 et MAET Financeurs potentiels : État, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...) Spécificités : SUI01-D : Action portée en partie par le PNA Emyde lépreuse coordonné par la DREAL-LR SUI01-E : Action portée en partie par le Life + Lag Nature dans le cadre des suivis scientifiques (protocoles life biodiversité) réalisés à Torreilles suite aux aménagements réalisés pour la préservation des systèmes dunaires SUI01-F : Action portée en partie par le PNA Butor étoilé coordonné par la LPO</p> <p>SUI01-G : actions post suivis : <u>Contrats Natura 2000 :</u> A32323P :restauration ou aménagement de gîtes à chiroptères A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Financeurs : Etat (MEDDTL), Europe (FEADER)</p>				
	SUI01-H	Cf. SEN01-C				
Indicateurs de suivi de l'opération	Élaboration des protocoles d'inventaires Réalisation des inventaires					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Niveau de connaissances acquises sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial Diffusion des données					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, PNR NM, Communes, PMCA, Associations, LPO					
Partenaires techniques potentiels	Communes, PNR NM, Associations locales, Associations sportives, LPO, ONF, OPIE, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SUI01-A						
SUI01-B						
SUI01-C						
SUI01-D						
SUI01-E						
SUI01-F						
SUI01-G						
SUI01-H						

SUI02	Assurer le suivi des paramètres écologiques		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	Évaluer l'impact des modes de gestion sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et ajuster le cas échéant ces modes de gestion		
Habitats naturels concernés		Localisation	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
SUI02-A	Suivi de la qualité des eaux <ul style="list-style-type: none"> - vis-à-vis de l'eutrophisation : Réseau de suivi lagunaire (RSL) – suivi annuel porté par la Région LR et l'Agence de l'eau RMC, effectué par IFREMER - vis-à-vis de molécules toxiques (métaux, HAP et PCB) : Réseau d'observation des composés chimiques (ROCCH, ex-RNO), et Réseau intégrateurs biologiques (RINBIO) 		Actions portées par la Région LR, l'Agence de l'eau et IFREMER
SUI02-B	Suivi de la lagune <ul style="list-style-type: none"> 1- Suivi mensuel des paramètres physico-chimiques simples, effectué par RIVAGE dans le cadre du Réseau interrégional des gestionnaires de lagunes : Température, Salinité, oxygène dissous - continuer le suivi mensuel 2- Effectuer un suivi annuel de l'évolution des herbiers selon le protocole mis en œuvre lors de la première cartographie et caractérisation des herbiers de l'étang (RIVAGE, 2010) 		SUI02-B-1 : action portée par RIVAGE 1500€/an SUI02-B-2 : 15000€/an
SUI02-C	Suivi annuel des espèces nicheuses sur le lido et l'étang <ul style="list-style-type: none"> - période de nidification - nombre de couples/individus - taux de reproduction - comptage des individus non nicheurs au printemps et à l'automne 		ND Actions portées en partie par la LPO Aude et le GOR
SUI02-D	Suivi annuel des espèces de faune d'intérêt communautaire autre que oiseaux <ul style="list-style-type: none"> - effectifs des populations - évaluation de l'état de conservation des populations - évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèce 		ND Cf. SUI01
SUI02-E	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection, ou travaux de gestion de la fréquentation Pour toute les actions de gestion entreprises dans le cadre du DOCOB Natura 2000, il conviendra de réaliser un suivi		ND

Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	SUI02-A à SUI02-E	Actions hors Contrat Natura 2000 et MAEt Financeurs potentiels : État, Agence de l'eau, Collectivités (CG, CR, intercommunalités, communes,...) Spécificités : SUI02-D : Des suivis sont déjà réalisés annuellement				
Indicateurs de suivi de l'opération	Réalisation des suivis, respect des protocoles de suivis					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Diffusion des données					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE, CR LR, Agence de l'eau, Associations naturalistes (LPO Aude, GOR, CEN LR ...), IFREMER					
Partenaires techniques potentiels	Experts scientifiques, associations naturalistes, RIVAGE					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
SUI02-A						
SUI02-B-1						
SUI02-B-2						
SUI02-C						
SUI02-D						
SUI02-E						

ANIM01	Animer et mettre en œuvre le DOCOB		Priorité 1
			Faisabilité 1
Objectif Natura 2000	Actions transversales : Assurer l'animation, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Document d'Objectifs		
Autres objectifs	(SAGE, ZH, ...)		
But de l'opération	<p>Assurer la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate ont été désignés.</p> <p>Veiller à la compatibilité des documents de planification et d'orientation avec le DOCOB.</p> <p>S'assurer de la prise en compte des habitats et espèces dans les programmes de travaux et d'aménagement.</p> <p>Promouvoir une orientation des politiques territoriales vers une gestion intégrée de la biodiversité et de l'eau à l'échelle du bassin versant.</p>		
Habitats naturels concernés		Espèces concernées	
Tous			
Espèces concernées			
Toutes			
Description des actions			
Code	Détails		Coûts
ANIM01-A	<p>Animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> – mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions ; – mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice ; – mettre en place, un partenariat technique, voire financier, avec les structures intéressées par la mise en œuvre du DOCOB ; – organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail ; – assurer la concertation nécessaire autour de la mise en œuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés. 		225 000€/ 5ans
ANIM01-B	<p>Mise en œuvre des objectifs de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – faciliter les procédures d'engagements contractuels, via les outils réglementaires prévus – préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt) et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostic d'exploitation – recenser les propriétaires et ayant droit ainsi que les exploitants agricoles, susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles de type Contrat Natura 2000 non agricoles non forestiers et MAEt et identifier les besoins en matière de diagnostics environnementaux – assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats 		

	<ul style="list-style-type: none"> – participer à la mise en œuvre de contrats (diagnostics écologiques) – réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAE t.
ANIM01-C	<p>Mise en œuvre des actions non contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier et impliquer les Maîtres d’ouvrage, terminer de construire les actions avec eux – mobiliser les financements nécessaires – accompagner le Maître d’ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d’œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc.) ; – effectuer, avec le Maître d’ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre.
ANIM01-D	<p>Animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles, en assurer la mise en œuvre et le suivi.</p>
ANIM01-E	<p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur Natura 2000 et le contenu du DOCOB, en assurant l’information et la sensibilisation du public, – élaborer et mettre en œuvre un plan de communication global, permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du DOCOB. Ce plan est soumis à la validation du Comité de pilotage. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation, et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place de réunions ad hoc ; – assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d’urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d’évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relatives au site), collecter auprès des gestionnaires, services de l’État, établissements publics, l’information relative aux actions qu’ils ont conduites, – mutualiser avec d’autres structures animatrices de DOCOB, l’expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000
ANIM01-F	<p>Coordination des suivis scientifiques et écologiques afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de suivre l’évolution des habitats et des espèces et de juger de l’efficacité des mesures de gestion mises en œuvre ; – d’évaluer l’état de conservation d’un site ; – d’enrichir les connaissances.
ANIM01-G	<p>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, le suivi des actions menées et la mise à jour du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites ; – établir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ; – suivre l’évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges ; – réaliser à la fin des 3 premières années, un bilan intermédiaire qui permettra d’évaluer (avec les services de l’État) la mise en œuvre du DOCOB ; – proposer une révision du DOCOB en fin de programme ; – proposer des améliorations du dispositif d’animation ; – intégrer l’évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre du DOCOB ; – intégrer les connaissances scientifiques acquises ; – le cas échéant, proposer au Comité de pilotage des amendements

	aux objectifs et mesures du DOCOB					
ANIM01-H	Transmission des données naturalistes dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 renforcé au 1 ^{er} août 2010					
ANIM01-I	Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité et de la protection des risques <ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir le DOCOB pour favoriser le porter à connaissance des enjeux écologiques et objectifs de conservation – Participer aux réunions d'élaboration des schémas communaux et territoriaux – Assurer une veille relative aux projets de travaux, d'aménagement. 					
Modalités des actions						
Cadre de mise en œuvre	Code action	Contrat N2000, Hors contrat, MAEt + financeurs				
	Toutes	Animation du DOCOB : Mesure 323A du PDRH Financement : UE 40% Etat 40% RIVAGE 20%				
Indicateurs de suivi de l'opération	Réalisation du plan de communication Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAEt) Nombre de réunions organisées Nombre de chartes Natura 2000 signées Présentation du bilan annuel de suivi					
Indicateurs d'évaluation de l'opération	Pourcentage de surfaces engagées sous contrat Qualité des actions réalisées Satisfaction des signataires de contrats Évaluation des bilans annuels de suivi					
Maîtrise d'ouvrage potentiel	RIVAGE sous convention avec les services de l'Etat instructeurs (DDTM 66)					
Partenaires techniques potentiels	Membres du COPIL Natura 2000, Membres de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate, Services de l'état, Communes, ...					
Calendrier de mise en œuvre						
Code Action	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
ANIM01						

3. BUDJET PREVISIONNEL

En ce qui concerne les actions hors dispositif Natura 2000, dans le cadre du programme Life+ Lag'Nature seule 2 actions sont à maîtrise d'ouvrage RIVAGE. Le chiffrage de ces actions est présenté dans le tableau suivant.

Actions à maîtrise d'ouvrage RIVAGE		Coûts
Action 1	Aménagement du centre halieu-touristique pour l'accueil du public	41 942€
Action2	Action globale de réduction des nuisances des espèces végétales envahissantes	56 382€

Seules 3 actions correspondant à des opérations déjà réalisées par le syndicat RIVAGE ont pu être estimées.

Actions RIVAGE		Coûts
Action 1	Cartographie et suivi des herbiers de magnoliophyte de l'étang de Salses-Leucate	30 000€ en années 0 puis 15 000€ par an pour le suivi
Action2	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel sur les zones humides	42 225€ x 5ans = 211125€ (coût du poste lié au projet)
Action 3	Poursuite des actions de limitation des nuisances du ragondin	100 000€

Enfin le tableau suivant récapitule le coût de chaque opération, action par action, lorsqu'elles ont pu être chiffrées. Afin d'éviter tout double comptage, les actions se rapportant à une autre opération que celle concernée par la fiches dans laquelle elles sont décrites, sont chiffrées quand même, mais ne participent pas au coût total de la fiche.

Pour les actions contractuelles, il n'est souvent pas possible de chiffrer le coût dans la mesure où l'adhésion à un contrat, quelque soit son type, est une démarche volontaire. C'est au cours de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB que l'opérateur sollicitera les acteurs du territoire pour y adhérer. Le chiffrage des coûts des actions sera alors estimé sur devis.

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche	
	Code	intitulé	Code	intitulé						
14	SEN01	Définir et mettre en œuvre un plan de communication global sur la richesse spécifique du site	SEN01-A	Définition du plan de communication global			800€	ANIM01	15000 €	
			SEN01-B	Réalisation et diffusion des supports de communication	Plaquettes		8222€			
					Bulletin et site internet		6778€			
			SEN01-C	Réalisation d'aménagements visant à informer le public des actions entreprises	A32326P		ND			
SEN01-D	Organisation d'une restitution annuelle du Réseau de suivi lagunaire (RSL) concernant le complexe lagunaire de Salses-Leucate	Hors dispositif								
16	SEN02	Définir et mettre en œuvre une campagne de formation et d'information des acteurs locaux (professionnels, pouvoirs de polices, élus, ...)	SEN02-A	Définition du plan de formation			1000€	ANIM01	0€	
			SEN02-B	Réalisation et diffusion des supports d'information et de formation	Hors dispositif					
			SEN02-C	Réalisation des sessions de formation	Hors dispositif		1000€	ANIM01		
18	SEN03	Définir et mettre en œuvre une campagne d'animations nature	SEN03-A	Définition du plan d'animation			800€	ANIM01	20000 €	
			SEN03-B	Réalisation et diffusion des supports d'animations			2000€	SEN01		
			SEN03-C	Réalisation d'animations	Hors dispositif	20000€ (4000€/an)				
20	SURV01	Renforcer les mesures de surveillance des espaces naturels	SURV01-A	Harmonisation des arrêtés municipaux			1000€	ANIM01	16000 0€	
			SURV01-B	Coordination des actions de surveillance	Hors dispositif	ND				
			SURV01-C	Création d'un poste d'éco-garde	Hors dispositif	160000€				
	FRE01	Maîtriser la circulation des	FRE01-A	Etude globale de la fréquentation	Hors dispositif				ND	

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche	
	Code	intitulé	Code	intitulé						
22		engins motorisés dans les espaces naturels et faire respecter la réglementation	FRE01-B	Fermeture des accès des sites sensibles aux véhicules à moteur par la mise en place de dispositifs anti-franchissement	A32324P A32325P	ND				
			FRE01-C	Pose et entretien de panneaux d'interdiction d'accès et de recommandations			ND	SEN01-C		
			FRE01-D	Organiser et coordonner les actions de surveillance et de police sur le site			ND	SURV01		
24	FRE02	Organiser et canaliser la fréquentation de l'étang et de ses abords	FRE02-A	Mise en place d'un zonage des différentes activités nautiques sur le plan d'eau de la lagune (planche à voile, kitesurf, baignade, pêche, chasse...)			2000€	ANIM01	2800€	
			FRE02-B	Élaboration d'une charte de la navigation			666€	FRE02-A		
			FRE02-C	Réalisation et diffusion de supports d'information concernant le zonage et la charte de navigation			1000€	SEN01-B		
			FRE02-D	Réaliser des aménagements visant à informer les usagers du zonage sur l'étang et des règles à respecter, et matérialiser ce zonage	Panneaux (10)	A32326P		3000€		SEN01-C
					Balisage	A32324P	2800€			
			FRE02-E	Organiser et coordonner les actions de surveillance et de police sur le site afin de faire respecter la réglementation en vigueur sur le site (accostage interdit sur les îles, ...)			ND	SURV01		
			FRE02-F	Limiter la circulation des véhicules à moteur liée à la fréquentation nautique			ND	FRE01		
26	FRE03	Protéger les sites de reproduction des espèces de faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels surfréquentés	FRE03-A	Etude de fréquentation pour connaître les secteurs impactés par les activités motorisés sur le site	Hors dispositif				50000 €	
			FRE03-B	Limiter les dégradations (même involontaires) liées à la fréquentation du public			1200€	ANIM01		
			FRE03-C	Canalisation du public sur les secteurs les plus fréquentés (définis dans l'étude de fréquentation préalable)	Balisage	A32324P	50000€			
					Panneaux	A32326P		ND		SEN01-C

Page	Opérations		Actions			Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche	
	Code	intitulé	Code	intitulé							
		(piéton, vélos et chevaux)	FRE03-D	Mise en défens des secteurs dégradés par le piétinement	Mise en défend	A32324P	ND				
					Panneaux	A32326P		ND	SEN01-C		
28	FRE04	Restaurer et préserver les systèmes dunaires	FRE04-A	Étude visant à identifier les zones de dunes devant faire l'objet d'une restauration ou d'une protection simple		Hors dispositif					45000 €
			FRE04-B	Restauration des dunes		A32329 A322330P et R	ND				
			FRE04-C	Conservation ou création d'une mosaïque de milieux sur la dune fixée		A32305R A32308P		ND	OUV01 OUV02 ENV02		
			FRE04-D	Prévention du prélèvement de sable dans les dunes				ND	SURV01 FRE01		
			FRE04-E	Adaptation du nettoyage des plages afin de permettre la dynamique naturelle dunaire	Action	A32332	45000€				
					Formation			ND	SEN02		
			FRE04-F	Canalisation de la fréquentation et mise en défens des zones les plus sensibles	Ganivelles	A32324P	ND				
					Autres dispositifs	A32324P		ND/10000€	FRE01-B/ FRE03-C		
		Panneaux	A32326P		ND	SEN01-C					
31	ENV01	Lutter contre les populations animales pouvant être gênantes	ENV01-A	Identification et localisation des espèces indésirables		A32320P et R	10000€			13000 0€	
			ENV01-B	Information et sensibilisation des décideurs et des techniciens territoriaux sur les problèmes liés aux espèces invasives				ND	SEN01-B SEN02-C		
			ENV01-C	Eradication ou maîtrise de l'expansion des espèces invasives ou pouvant être gênantes		A32320P et R et Hors dispositif	ND				
			ENV01-D	Poursuite des action de limitation des nuisances du ragondin		Hors dispositif	100000€				

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche
	Code	intitulé	Code	intitulé					
			ENV01-E	Réduction de la pression exercée par les autres espèces sur les colonies d'oiseaux	Hors dispositif	20000€			
33	ENV02	Lutter contre les espèces végétales envahissantes	ENV02-A	Identification et localisation des espèces indésirables	Hors dispositif				ND
			ENV02-B	Information et sensibilisation des décideurs et des techniciens territoriaux sur les problèmes liés aux espèces envahissantes			ND	SEN01-B SEN02-C	
			ENV02-C	Eradication ou maîtrise de l'expansion des espèces envahissantes	A32320P et R et Hors dispositif	ND			
			ENV02-D	Réalisation des actions prévues dans le programme LIFE + LAG'NATURE	Hors dispositif				
35	EAU01	Maintenir la dynamique des graus	EAU01-A	Obtention d'un modèle hydro-morphologique permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la lagune	Hors dispositif	300000€			30000 0€
			EAU01-B	Mise en place d'une cellule de gestion pour fixer les règles de gestion des graus de l'étang de Salses-Leucate (règlement de gestion)			ND	ANIM01	
			EAU01-C	Entretien et gestion des passes entre la mer et l'étang	A32331 A32325P et Hors dispositif		ND		
37	EAU02	Gérer et maintenir des niveaux adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaires	EAU02-A	Réalisation d'un diagnostic initial	Hors dispositif	30000€			30000 €
			EAU02-B	Maintien et préservation des habitats naturels concernés	A32324P A32310R A32309R A32309P	ND	ND	ANIM01 FRE03	

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche
	Code	intitulé	Code	intitulé					
			EAU02-C	Gestion, entretien et restauration des canaux et des annexes hydrauliques	A32314P A32315P A32313P A32312P et R	ND			
			EAU02-D	Retrait des dépôt sauvage dans les roselières	Hors dispositif	ND			
			EAU02-E	Information et sensibilisation des gestionnaires, des usagers et du grand public			ND	SEN01-B SEN02-C	
40	EAU03	Maîtriser le phénomène de cabanisation	EAU03-A	Information envers les cabaniers			ND	SEN01-B SEN02-C	ND
			EAU03-B	Coordination des actions des opérateurs fonciers			ND	HUM01-A	
			EAU03-C	Surveillance des terrains			ND	SURV01	
			EAU03-D	Appuyer les municipalités			ND	ANIM01	
42	EAU04	Limiter les pollutions d'origines urbaines	EAU04-A	Inciter les communes à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics			ND	SEN02-C	ND
			EAU04-B	Réduire les apports de polluants organiques et trophiques à l'étang de Salses-Leucate	Hors dispositif	ND			
			EAU04-C	Inciter à la réactualisation régulièrement des Schémas Directeur d'Assainissement			ND	ANIM01	
			EAU04-D	Organiser un bilan annuel du fonctionnement des stations d'épuration			ND	ANIM01	
			EAU04-E	Aider les communes à assurer le développement de la compétence de police sur l'assainissement autonome (SPANC)			ND	ANIM01	
			EAU04-F	Réduire les apports polluants (eaux de ruissellement, produits phytosanitaires, ...) issus des infrastructures de transports (Autoroutes, RFF, ...)			ND	ANIM01	
			EAU04-G	Organisation d'une restitution annuelle du Réseau de suivi lagunaire (RSL) concernant le complexe lagunaire de Salses-Leucate			ND	SEN01-D	

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche	
	Code	intitulé	Code	intitulé						
44	EAU05	Limiter les pollutions d'origine agricole	EAU05-A	Viticulture	MAEt				ND	
			EAU05-B	Arboriculture	MAEt					
46	EAU06	Maîtriser les rejets polluants particuliers	EAU06-A	Mieux intégrer le rejet des piscicultures de Font Dame et Font Estramar	Hors dispositif	ND			ND	
			EAU06-B	Traiter les rejets des caves vinicoles	Hors dispositif	ND				
48	HUM01	Favoriser l'utilisation de la maîtrise foncière pour faciliter la préservation et la gestion des espaces naturels	HUM01-A	Coordonner les actions des opérateurs fonciers			ND	ANIM01	ND	
50	HUM02	Favoriser la conversion et le soutien à l'agriculture biologique	HUM02-A	Conversion à l'agriculture biologique	Hors dispositif et MAEt	ND			ND	
			HUM02-B	Soutien de l'agriculture biologique	Hors dispositif et MAEt	ND				
			HUM02-C	Information des agriculteurs sur la réglementation bio et les démarches de conversion à l'agriculture biologique			1000€	SEN02-C		
54	STR01	Réhabiliter et entretenir les éléments paysagers structurants	STR01-A	Restauration des haies, arbres isolés, en bosquets ou en alignement	A32306P	ND			ND	
			STR01-B	Entretien des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres	A32306R MAEt	ND				

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche
	Code	intitulé	Code	intitulé					
56	OUV01	Ouvrir les milieux embroussaillés	OUV01-A	Identification et cartographie des sites en cours de colonisation par des ligneux	Hors dispositif	10000€			10000 €
			OUV01-B	Ouverture mécanique et/ou manuelle des habitats dans les zones identifiées	A32301P A32302P MAEt	ND			
			OUV01-C	Accompagnement des actions d'ouverture par des opérations d'information des usagers du site			ND	SEN01-C	
59	OUV02	Entretien les milieux ouverts	OUV02-A	Identification et cartographie des sites en cours de colonisation par des ligneux			10000€	OUV01-A	
			OUV02-B	Entretien par gestion pastorale dans les zones identifiées et le cas échéant, débroussaillage léger	A32303P A32303R A32304R A32305R A32307P MAEt	ND			
			OUV02-C	Favoriser la création et l'entretien de culture faunistiques adaptées			ND	ANIM01	
			OUV02-D	Accompagnement des actions d'ouverture par des opérations d'information des usagers du site			ND	SEN01-C	
52	HUM03	Gérer certains sites en faveur de l'Agrion de Mercure	HUM03-A	Mise en œuvre sur le secteur de Font Dame de la gestion de 1 ha en faveur de l'Agrion de Mercure	Hors dispositif	168400€			16840 0€

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabilisé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche
	Code	intitulé	Code	intitulé					
			HUM03-B	Développement des actions de gestion de sites similaires			ND	ANIM01	
62	SUI01	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire le nécessitant	SUI01-A	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	Hors dispositif	ND			ND
			SUI01-B	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'Agrion de Mercure			8000€	HUM03-A	
			SUI01-C	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les espèces de poissons recensées	Hors dispositif	ND			
			SUI01-D	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les reptiles d'intérêt communautaire recensés	Hors dispositif	ND			
			SUI01-E	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'entomofaune	Hors dispositif	ND			
			SUI01-F	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant l'avifaune	Hors dispositif	ND			
			SUI01-G	Réalisation d'inventaires complémentaires concernant les chiroptères	Hors dispositif	ND			
			SUI01-H	Diffusion des informations relatives aux nouvelles connaissances					ND
64	SUI02	Assurer le suivi des paramètres écologiques	SUI02-A	Suivi de la qualité des eaux	Hors dispositif	ND			67500 €
			SUI02-B	Suivi de la lagune	Hors dispositif	67500€			
			SUI02-C	Suivi annuel des espèces nicheuses sur le lido et l'étang	Hors dispositif	ND			

Page	Opérations		Actions		Type action (contractuelle ou hors dispositif)	Sous-total comptabil isé dans cette fiche	Sous-total comptabilisé dans une autre fiche	Fiche destinataire de somme	Total fiche
	Code	intitulé	Code	intitulé					
			SUI02-D	Suivi des espèces de faune d'intérêt communautaire autre que oiseaux	Hors dispositif		ND	SUI01	
			SUI02-E	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de travaux de restauration ou de protection, ou travaux de gestion de la fréquentation	Hors dispositif	ND			
66	ANIM01	Animer et mettre en œuvre le DOCOB	ANIM01-A	Animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB	Mesure 323A du PDRH	225000€			22500 0€
			ANIM01-B	Mise en œuvre des objectifs de contractualisation					
			ANIM01-C	Mise en œuvre des actions non contractuelles					
			ANIM01-D	Animation particulière relative à la mise en place de la charte Natura 2000					
			ANIM01-E	Communication					
			ANIM01-F	Coordination des suivis scientifiques et écologiques					
			ANIM01-G	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, le suivi des actions menées et la mise à jour du DOCOB					
			ANIM01-H	Transmission des données naturalistes					
			ANIM01-I	Mise en cohérence des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, de la préservation des la ressource en eau et de la biodiversité et de la protection des risques					
TOTAL					1 136 700€				

4. LA CHARTE NATURA 2000 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSES-LEUCATE »

CHARTE NATURA 2000
Sites européens Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »
SIC FR 9101463 et ZPS FR 9112005



Les propriétaires et titulaires de droits réels et personnels sur des parcelles situées à l'intérieur du périmètre des sites Natura 2000 peuvent signer la Charte Natura 2000.

La signature de la Charte marque l'adhésion du propriétaire, du mandataire et/ou de l'utilisateur en faveur d'une gestion durable des milieux naturels des sites Natura 2000.

Elle comporte des engagements qui pourront être contrôlés par l'administration et des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux bonnes pratiques environnementales.

La signature de la Charte donne accès, pour les propriétaires privés, à certains avantages fiscaux et aides publiques.



1 PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 «COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSES-LEUCATE»

Milieux naturels concernés par la signature de la charte Natura 2000

Le complexe lagunaire de Salses-Leucate, constitué d'une lagune est bordé par de nombreuses zones humides périphériques. Ce site, situé à cheval sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, possède une richesse biologique inestimable. Un patrimoine commun à tous, qui a subi de nombreuses modifications et qu'il convient de préserver s'il on veut maintenir son existence.

Les **sites Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »** d'une superficie de environ 7700 hectares ont été intégrés au réseau Natura 2000 au titre des deux directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». L'objectif est de conserver et préserver le patrimoine naturel et la biodiversité (habitats naturels, faune et flore d'intérêt communautaire) par la mise en œuvre de mesures de conservation appropriées et en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent.

Un site d'une grande richesse biologique...

Du fait de sa position géographique particulière entre terre et mer, de l'alternance de milieux doux et salés, les sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate offrent une mosaïque d'habitats naturels. **Une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés dont 3 sont prioritaires** : lagune côtière, parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea et marais calcaires à *Cladium mariscus*.

La richesse de ces habitats induit une **diversité floristique** très importante pour tout le site.

La lagune et les zones humides périphériques présentent **un grand intérêt pour la conservation des oiseaux** ; elles constituent des zones d'alimentation, haltes migratoires et sites de reproduction. **51 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.**

Un site où la nature et l'homme cohabitent...

L'homme est omniprésent sur le site, il a depuis tout temps participé à la richesse du milieu et à la conservation de la mosaïque d'habitats naturels. La **pêche professionnelle** en lagune est pratiquée par une trentaine de pêcheurs ; plusieurs **agriculteurs** sont présents sur le site qui pratiquent essentiellement la viticulture. La **chasse**, activité traditionnelle et ancestrale, est organisée autour de 10 structures cynégétiques. Enfin, depuis quelques années, le site est également devenu le lieu de pratique de **nombreuses activités de loisir** telles que la randonnée pédestre ou équestre, le VTT, les sports nautiques...

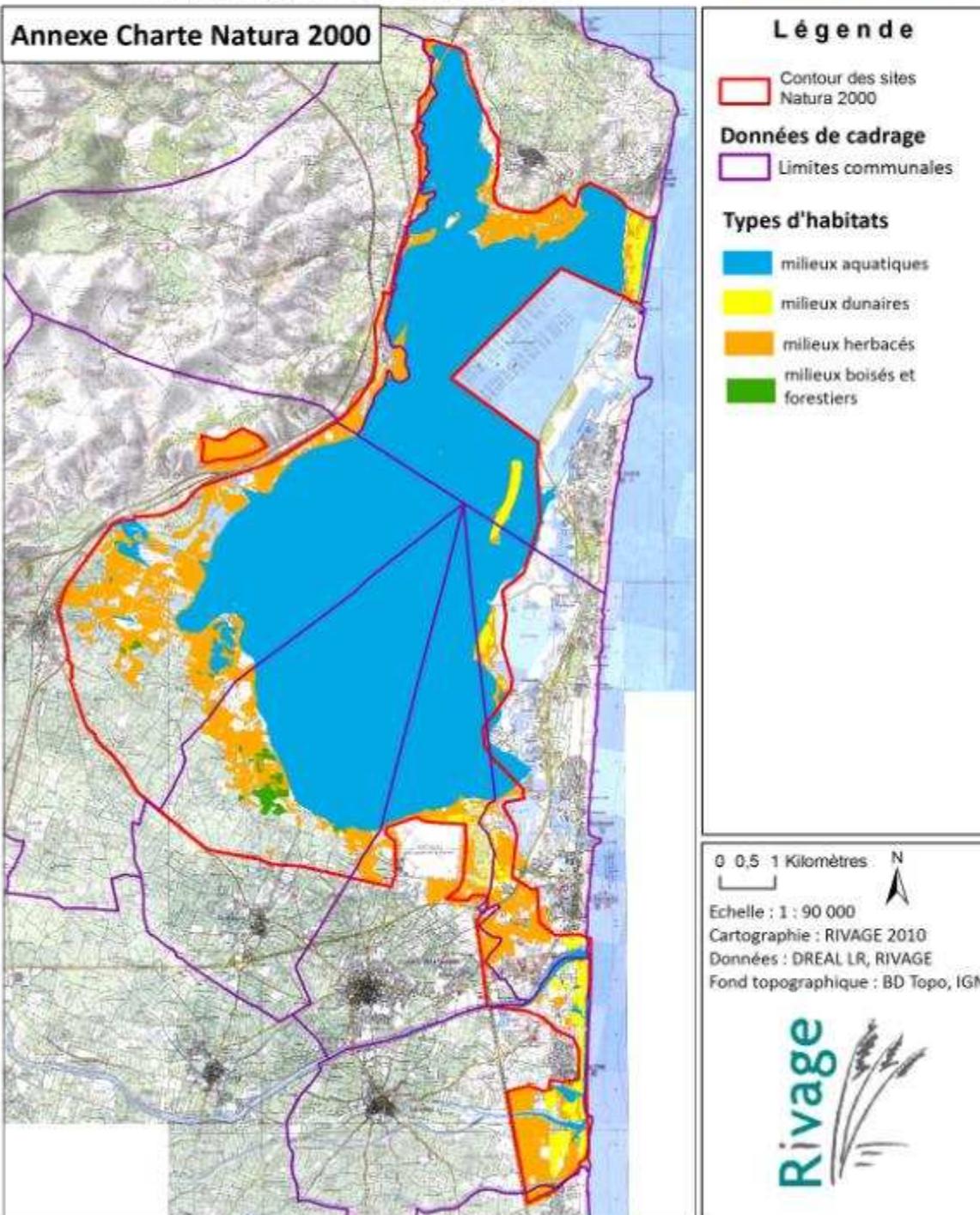
Sur le constat des inventaires écologiques et socio-économiques et pour répondre aux objectifs du réseau européen Natura 2000, **6 objectifs de gestion** ont été définis en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique de la lagune et de ses zones humides périphériques,
- Informer, former, sensibiliser les acteurs du territoire (grands publics, professionnels, touristes, ...) et améliorer la surveillance des espaces naturels,
- Gérer et canaliser la fréquentation,
- Maintenir, encourager ou adapter les activités humaines en faveur de la biodiversité,
- Contrôler les populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes,
- Améliorer les connaissances et assurer le suivi des milieux naturels et des espèces.

Ces objectifs de conservation ont été déclinés en mesures dans **un programme d'actions** qui a vise à concilier activités humaines et maintien des habitats naturels et des espèces.

LES GRANDS TYPES DE MILIEUX SUR LES SITES NATURA 2000

Document d'objectifs des sites FR 910 1463 et FR 911 2005
"Complexe lagunaire de Salses-Leucate"



2 LA CHARTE NATURA 2000

Le **Document d'Objectifs** est un outil de conservation et de gestion adapté au territoire pour l'application des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Il définit les **orientations de gestion et de conservation** d'un site Natura 2000, ainsi que les **mesures et actions à mettre en œuvre** pour le maintien ou la restauration dans un état de conservation favorable des habitats ou espèces ayant justifiés la désignation du site.

Il existe plusieurs outils contractuels (MAEt, Contrat Natura 2000) pour la mise en œuvre du DOCOB ainsi que la **Charte Natura 2000**, instituée par la loi relative du Développement des Territoires Ruraux n°2005-157 du 23 février 2005.

La Charte Natura 2000 est constituée d'une liste **d'engagements et de recommandations**. Elle a pour objectif le maintien, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces remarquables. Elle permet à l'adhérent de **marquer son engagement en faveur de Natura 2000** et des objectifs poursuivis par le DOCOB.

La Charte est constituée **de 4 types d'engagements et de recommandations** :

- des engagements et recommandations généraux applicables à l'ensemble du site Natura 2000 ;
- des engagements et recommandations applicables par grands types de milieux ;
- des engagements et recommandations propres à certaines activités exercées sur le site ;
- des engagements et recommandations propres aux offices de tourisme.

La mise en œuvre de la Charte n'ouvre pas droit à une rémunération, les engagements proposés ne devant pas entraîner de surcoût de gestion aux adhérents. Elle peut cependant donner accès, pour les propriétaires de terrains non bâti, à certains avantages fiscaux et aides publiques.

Qui peut adhérer à la Charte ?

La signature de la Charte est un **engagement volontaire. Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles intégralement incluses dans le périmètre du site peut y adhérer.**

Le signataire est donc, selon le cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la Charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la Charte.

Peuvent également y adhérer les usagers du site, individuels ou bien regroupés en structures collectives (associations, syndicat, groupement...) exerçant une activité spécifique de loisir.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer la Charte sur la totalité ou sur une partie de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur ses parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Il s'engage, le cas échéant, à faire respecter les engagements par son (ses) mandataire(s).
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la Charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
- Dans le cas d'un bail rural, un engagement conjoint du propriétaire et du mandataire est indispensable si le propriétaire souhaite bénéficier de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

L'adhésion à la Charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un Document d'Objectifs approuvé par arrêté préfectoral et le site désigné par arrêté ministériel.

La durée d'adhésion à la Charte est de 5 ans.

Quels avantages apportent la Charte aux signataires ?

La Charte Natura 2000 procure plusieurs avantages aux signataires :

- **Exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)**

Les parcelles non bâties, qui font l'objet d'une adhésion à la Charte, peuvent bénéficier de l'exonération de la TFNB. Cette exonération est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature de l'adhésion à la Charte et est renouvelable, sachant que la demande d'exonération est à faire chaque année de la part du propriétaire.

- **Exonération des droits de mutation pour certaines successions et donations.** Cette exonération s'élève aux ¾ des droits de mutation.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.** Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

Les modalités de suivi et de contrôle des engagements

La structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB **apportera un appui aux adhérents pour la constitution du dossier**, qui sera ensuite instruit par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) concernées.

Elle assurera également **le suivi et une aide à la mise en œuvre des engagements** souscrits par les signataires.

Celle-ci, pour le compte du préfet et après en avoir avisé le signataire de la Charte, s'assurera du respect des engagements souscrits et procédera aux contrôles nécessaires sur place et sur pièce.

Le non respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle entraîne la résiliation de l'adhésion à la Charte et la suppression du bénéfice des exonérations fiscales.

Rappel de la réglementation en vigueur sur les sites

Les directives en vigueur

- Directive européenne n°2009/147 CEE « Oiseaux » du 30 novembre 2009
- Directive européenne n°92/43 CEE « Habitats, Faune, Flore » de 1992
- Directive Cadre sur l'Eau, dite « DCE » n°2000/60/CEE du 23 octobre 2000

Les codes en vigueur

- Code de l'Environnement,
- Code Rural,
- Code de l'Urbanisme,
- Code Forestier,
- Code du Patrimoine.

Les lois en vigueur

- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 22 avril 2006,
- Loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005,
- Loi Littorale du 3 janvier 1986,
- Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976,
- Loi relative au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres du 10 juillet 1975,
- Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaires ou pittoresques (site classé, site inscrit et zone de protection) du 2 mai 1930.

Les autres dispositifs réglementaires en vigueur

- Arrêté de Protection de Biotope : L411-1 et 2 du Code de l'Environnement

- Protection des milieux agricoles et naturels péri urbains : L143-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- Réserves de Chasse : L422-27 du Code de l'Environnement
- Arrêtés municipaux qui réglementent les sites du Conservatoire du Littoral

Spécificité sur les produits phytosanitaires

- Utilisation d'insecticides et acaricides en présence d'abeilles, arrêté du 28 novembre 2003
- Dispositions relatives à l'utilisation du glyphosate, JO du 8 octobre 2004
- Dispositions relatives au mélange des produits phytosanitaires, arrêté du 13 mars 2006
- Mise sur le marché et utilisation des produits phytosanitaires, L253-1 du Code rural
- Dispositions relatives aux zones non traitées au voisinage des points d'eau et limitation des pollutions ponctuelles, arrêté du 12 septembre 2006

Les instruments de planification et de réglementation urbaine

- Schéma de Mise en Valeur de la Mer, loi du 7 janvier 1983
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992
- Schéma de Cohérence Territoriale, loi SRU du 14 décembre 2000
- Plans Locaux d'Urbanisme : L212-1 à 5 du Code de l'Urbanisme
- Plans de Prévention du Risque Inondation, décret n°95-1089 du 5 octobre 1995

Cartographie simplifiée des milieux naturels concernés par la charte

La carte présentée en page 82 ([Les grands types de milieux sur les sites Natura 2000](#)), sera jointe à la Charte lors de sa signature. Elle permettra au signataire d'identifier les milieux qui le concernent. Un zoom des parcelles concernées sera également joint au moment de l'adhésion.

3 LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE

Rappel :

La Charte est constituée **de 4 types d'engagements et de recommandations** :

- des engagements et recommandations généraux applicables à l'ensemble du site Natura 2000 ;
- des engagements et recommandations applicables par grands types de milieux ;
- des engagements et recommandations propres à certaines activités exercées sur le site ;
- des engagements et recommandations propres aux offices de tourisme.

Engagements et recommandations généraux pour tout le site

SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la Charte à la structure animatrice et aux intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (inventaires, suivis des habitats, évaluation de leur état de conservation, diagnostic des assainissements non collectifs...).	Correspondance et bilan d'activité de la structure animatrice. Autorisation d'accès aux experts.
Maintenir les éléments structurant le paysage : talus, haies, fossés....	Maintien des talus, haies et autres éléments structurant le paysage
Ne pas introduire directement ou indirectement (apports de terre extérieur) des espèces végétales envahissantes** et ne pas introduire d'espèces animales exogènes dans et aux abords du site Natura 2000.	Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes.
Signaler à la structure animatrice tous travaux éventuels ou changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité.	Correspondance et bilan d'activité de la structure animatrice.
Gérer les déchets générés par ses activités et éviter tout dépôt de quelque nature que ce soit sur les parcelles engagées.	Absence de dépôts sur la (les) parcelle(s).
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation des habitats et des espèces existants sur le site. → Maintenir les grands fonctionnements écologiques nécessaires au maintien du patrimoine naturel (régime hydraulique, paysage, diversité des milieux...) → Confier au besoin les travaux à des prestataires spécialisés. → Gérer dans la mesure du possible les espèces envahissantes présentes → Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement. 	

** Des précisions sont apportées en annexe de la charte : liste des espèces envahissantes, préconisations du DOCOB selon la nature et la localisation des parcelles, habitats naturels ou espèces concernées.

Engagements et recommandations par grands types de milieux

Cf. CARTE : Les grands types de milieux sur les sites Natura 2000

MILIEUX AQUATIQUES : lagunes, eaux dormantes et stagnantes, zones humides, marais doux	
<p>Habitats d'intérêt communautaire visés (dont * habitats prioritaires): <i>1130 Estuaires, 1150* Lagunes côtières, 2190 Dépression humides intradunales, 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires à végétation benthique à Chara spp, 3260 Rivières avec végétation du Ranunculion fuitantis & Callitriche-Batrachion, 7210* Marais calcaires à Cladium mariscus, 1210 végétation annuelle de laisses de mer, 3170 Mares temporaires halo-nitrophiles</i></p> <p>Habitats d'espèces : Oiseaux des lagunes, lidos et sansouires et oiseaux des roselières et marais doux Habitats d'espèces de l'Alose feinte et du Barbeau méridional Habitats d'espèces de la cistude d'Europe et de l'Émyde lépreuse Habitat d'espèce de l'Agrion de Mercure</p>	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Informez la structure animatrice en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide	<i>Correspondance avec la structure animatrice.</i>
Ne pas entraver la circulation des espèces aquatiques (pose de filets en travers des fossés).	<i>Absence de filets fixes permanents sur la totalité de la largeur d'une roubine, d'une passe ou d'un canal.</i>
Ne pas modifier le profil des fossés et/ou de leur exutoire en dehors des actions préconisées dans le DOCOB et sans en référer à la structure animatrice	<i>Absence de travaux et de modification de la topographie.</i>
Ne rien déverser dans les milieux ou sur les parcelles engagées (produits divers, matériaux...)	<i>Absence de dépôts divers ou trace de produit.</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Limiter l'ancrage des embarcations sur les herbiers de l'étang** → Limiter l'accès du bétail aux berges des marais, étangs, roubines afin d'éviter leur dégradation par le piétinement. → Eviter l'usage de produits phytosanitaires en amont et/ou à proximité des roubines, marais et lagunes. → Respecter les balisages mis en place dans le cadre du DOCOB sur l'étang et ses berges. → Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement. 	

** Lors de la signature de la charte Natura 2000, une cartographie des zones d'herbiers de l'étang de Salses-Leucate sera annexée.

MILIEUX HERBACES:	
<p>Habitats d'intérêt communautaire visés (dont * habitats prioritaires): 6220* Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea, 1310 Végétation pionnière à Salicornes annuelles, 1410 Prés salés méditerranéens, 1420 Fourrés halophiles méditerranéens, 1510* Steppes salées méditerranéennes, 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Habitats d'espèces : Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes</p>	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal (labour, mise en culture, désherbage chimique...).	<i>Absence de travaux destructeurs.</i>
Ne pas pratiquer d'affouragement* permanent sur les milieux ouverts	<i>Vérification sur place de l'absence d'affouragement permanent.</i>
Ne pas réaliser de boisement volontaire sur les milieux ouverts.	<i>Absence de plantation.</i>
Recommandations :	
<p>→ Favoriser l'ouverture des milieux et le pâturage extensif. → Pérenniser, le cas échéant, le pâturage extensif existant, dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. → Eviter que de nouveaux chemins et sentiers ne traversent des habitats naturels et d'espèces sensibles à la fréquentation.</p>	

* Définition : Donner du fourrage

MILIEUX BOISES ET FORESTIERS:	
<p>Habitats d'intérêt communautaire visés (dont * habitats prioritaires): 92A0 Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>, 92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux Habitats d'espèces : Oiseaux des roselières et marais doux</p>	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas détruire les forêts et les boisements des rives (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers)	Absence de traces de travaux.
Gérer, dans un délai de trois ans, sa forêt conformément à un document de gestion entraînant une garantie ou présomption de garantie de gestion durable au sens de l'article L8 du code forestier. Les plans simples de gestion et aménagements forestiers, en cours de validité, seront mis en cohérence avec le DOCOB dans un délai de trois ans.	Existence d'un document de gestion en cours de validité ou en renouvellement. Document en cohérence avec le DOCOB
Recommandations :	
<p>→ Préférer la régénération naturelle à la régénération artificielle. → Favoriser une diversification des essences autochtones. → Conserver les éléments favorables à la biodiversité : arbres morts, lianes, arbres à cavité mais également mares, points d'eau....</p>	

MILIEUX DUNAIRES	
<p>Habitats d'intérêt communautaire visés (dont * habitats prioritaires): 2110 Dunes mobiles embryonnaires, 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>, 2220 Dunes à <i>Euphorbia terracina</i>, 2230 Dunes avec pelouse des <i>Malcolmietalia</i>, 2240 Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles, 2210 Dunes fixées, Habitats d'espèces : Oiseaux des lagunes lidos et sansouires</p>	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas réaliser de prélèvements de sable, ou tout autre remaniement du profil dunaire sauf travaux préconisés dans le document d'objectif Natura 2000.	<i>Absence de trace visuelle de remaniement du profil dunaire et de prélèvement</i>
Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats dunaires du haut de plage (dunes fixées avec végétation).	<i>Absence de constat d'intervention mécanique</i>
Préserver la dune embryonnaire, c'est-à-dire maintenir les dépôts naturels de haut de plage et réaliser un ramassage sélectif des macro déchets.	<i>Absence de trace visuelle de remaniement du profil dunaire. Absence/Présence de macro déchets.</i>
Respecter les mises en défens sur les habitats dunaires (clôtures, filets de protection, fermeture de chemins...)	<i>Absence de trace dans les zones en défens. Absence de dégradation des clôtures, filets de protection...</i>
Informez la structure animatrice de tout projet sur ces milieux.	<i>Correspondance avec la structure animatrice.</i>
Ne pas réaliser de feux et ne pas planter d'arbres	<i>Absence de feu et de boisement</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Privilégier la non intervention. → Privilégier la régénération naturelle plutôt que des plantations. → Organiser la fréquentation pour réduire les effets du sur-piétinement des milieux dunaires → Eviter que de nouveaux chemins ne traversent des habitats naturels et des habitats d'espèces sensibles à la fréquentation → Maintenir les lasses de mer 	

Engagements et recommandations propres aux activités exercées sur le site.

PECHE PROFESSIONNELLE	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Signaler à la structure animatrice, les dégradations observées sur le milieu.	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>
Ne pas entraver la circulation des espèces aquatiques protégées en travers des fossés.	<i>Absence de files fixes permanents sur la totalité de la largeur d'un fossé, d'une passe ou d'un canal</i>
Ne pas stationner, en période de nidification, sur les berges ou îlots des lagunes afin de ne pas perturber les colonies d'oiseaux.**	<i>Absence de stationnement</i>
Participer à la sensibilisation des scolaires et du grand public à la préservation de l'environnement.	<i>Date des interventions</i>
Retirer les filets usagés de l'étang	<i>Absence de filets usagés dans l'étang</i>
Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer la structure animatrice de toute anomalie constatée (état sanitaire, présence d'espèces envahissantes...).	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques sauf convention de gestion de l'eau signée avec le gestionnaire du site concerné ou la structure animatrice.	
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Entretien et nettoyer régulièrement les berges aux abords des cabanons de pêche (ramassage des déchets échoués). → S'équiper de moteurs propres (4 temps ou 2 temps à injection) pour son embarcation. → Relever les filets en période de mauvaises eaux (épisode de forte malaïgue). → Ne pas rejeter dans la lagune des prises mortes en masse. → Informer la structure animatrice des changements de postes de pêche et des modalités de pratique de l'activité, est lorsque celui-ci existera, respecter le zonage de navigation 	

** Une carte sera présentée en annexe au moment de la signature de la charte pour localiser les colonies d'oiseaux et les dates de nidification sur le site

PECHE DE LOISIR	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Relâcher toute prise que je ne vais pas consommer.	
Adopter un comportement citoyen et respectueux de l'environnement en ne déposant aucun déchet sur les lieux de pêche.	<i>Absence de déchets sur et autour des postes de pêche</i>
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques.	
Rester à distance des colonies d'oiseaux.**	<i>Absence de stationnement à proximité des colonies d'oiseaux</i>
Ne pas pratiquer mon activité dans les graus	<i>Absence de lignes de pêche dans les graus</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Détenir la documentation sur les tailles minimales de capture des poissons ainsi qu'un instrument de mesure. → Faire connaître les recommandations et les réglementations sur la pêche à pied. → Accéder à pied sur les lieux de pêche. → Mesurer systématiquement les poissons capturés et relâcher les spécimens trop petits. 	

** la localisation des colonies d'oiseaux et des dates de nidification sera précisée lors de la signature de la Charte.

ACTIVITES CYNEGETIQUES :	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Pratiquer des prélèvements raisonnables, sans excès, n'induisant pas un gaspillage inutile.	
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques sauf convention de gestion de l'eau signée avec le gestionnaire du site concerné ou la structure animatrice.	
Ramasser les cartouches usagées.	<i>Absence de cartouche usagée</i>
Participer à la sensibilisation des scolaires et du grand public à la préservation de l'environnement.	<i>Dates des interventions</i>
Assurer un rôle de sentinelle des milieux et des espèces et informer la structure animatrice de toute anomalie constatée (état sanitaire, présence d'espèces envahissantes...).	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Reconnaître la recolonisation naturelle d'espèces anciennement présentes sur le site. → Veiller à la durabilité des prélèvements cynégétiques et porter attention aux impacts non voulus de la chasse sur les espèces, habitats et autres activités notamment agricoles. → S'efforcer d'être ambassadeur de la chasse par des comportements et des pratiques respectueuses. → Privilégier le co-voiturage et/ou accéder à pied sur les lieux de chasse. → Ne pas laisser un animal mort qui pourrait être ramassé dans le milieu. 	

RANDONNEE PEDESTRE ET VTT	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas quitter les sentiers et les pistes balisés et éviter le piétinement des zones fragiles et/ou sensibles à l'érosion.	<i>Absence de traces de piétinement en dehors des sentiers, pistes ou zones mises en défens</i>
Respecter les fermetures temporaires des chemins et les mises en défens.	
Dans les sites où ils sont tolérés, garder les chiens en laisse ou à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage.	
Ne pas laisser de déchets sur le site	<i>Absence de déchets</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers. 	

ACTIVITES EQUESTRES	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques.	
Limiter l'accès du bétail aux berges des marais, étangs, fossés afin d'éviter leur dégradation par le piétinement.	<i>Présence de clôtures à proximité des berges de l'étang</i>
Ne pas quitter les sentiers et les pistes balisés et éviter le piétinement des zones fragiles et/ou sensibles à l'érosion.	<i>Absence de traces de piétinement en dehors des sentiers et pistes</i>
Respecter les fermetures temporaires des chemins et les mises en défens.	
Dans les sites où ils sont tolérés, garder les chiens en laisse ou à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage.	
Ne pas laisser de déchets sur le site	<i>Absence de déchets</i>
Contacteur la structure animatrice avant toutes poses de clôtures ou mises en place de barrières amovibles	<i>Correspondance avec la structure animatrice</i>

SPORTS NAUTIQUES ET DE PLAISANCE	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas pratiquer d'activités nautiques ou de vol libre hors manifestation dans le périmètre des aires de nidification d'espèces sensibles au dérangement entre le 1^{er} avril et le 31 août.*	<i>Absence d'embarcation dans les aires de nidification entre le 1^{er} avril et le 31 août</i>
Ne pas mouiller, accoster et/ou débarquer à proximité des sites de nidification des oiseaux, soit du 1^{er} avril au 31 août.*	
Respecter le balisage des zones de navigation lorsque celui-ci existe officiellement.	
Veiller au partage de l'espace avec les autres activités pratiquées sur le plan d'eau.	<i>Absence de conflits d'usage</i>
Ne pas jeter l'ancre, ni piétiner les zones d'herbiers**.	<i>Absence de traces de dégradation sur les herbiers dans les zones d'activités</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Limiter l'impact environnemental et veiller à l'intégration paysagère des aires de stationnement. → Limiter l'impact environnemental et veiller à l'intégration paysagère des infrastructures d'embarquement et de débarquement. 	

* Lors de la signature de la charte Natura 2000, une cartographie des colonies d'oiseaux et des dates de nidification des espèces sensibles au dérangement sera annexée.

** Lors de la signature de la charte Natura 2000, une cartographie des zones d'herbiers de l'étang de Salses-Leucate sera annexée.

Terrains cabanisés et de loisir	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Ne pas planter dans les jardins des espèces végétales envahissantes, ni introduire des espèces animales invasives.	<i>Absence d'espèces végétales envahissantes et d'espèces animales invasives sur les parcelles concernées</i>
Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques mis en place sur les zones humides.	
Ne procéder à aucun comblement sur les parcelles, notamment lorsque celles-ci sont en zone humide.	<i>Absences de traces de comblements sur les parcelles concernées</i>
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir et/ou restaurer l'écoulement naturel des eaux → Ne pas détruire ou dégrader volontairement les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire préalablement identifiés et communiqués au signataire. → Eviter l'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques dans les jardins et aux abords de l'habitation. 	

Engagements et recommandations propres aux offices de tourisme

OFFICES DE TOURISME	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à :	Points de contrôle
Communiquer sur la présence des sites Natura 2000.	<i>Présence et diffusion d'éléments d'informations sur la démarche Natura 2000 dans la structure</i>
Diffuser les documents de communication et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme.	
M'impliquer dans les programmes d'éducation à l'environnement sur le site Natura 2000.	<i>Participation avec la structure animatrice à la définition du plan de communication global</i>
Valoriser les activités pratiquées et les prestataires signataires de la Charte.	<i>Diffusion des informations concernant les prestataires engagés dans la charte Natura 2000</i>
Recommandations :	
Informier et sensibiliser les visiteurs et usagers du site des enjeux, précautions à prendre et réglementation en vigueur.	

L'ACTE D'ENGAGEMENT

A travers cette Charte, je m'engage à respecter **les engagements de portée générale** applicables sur l'ensemble du site Natura 2000 ainsi que **les engagements auxquels j'ai choisi de souscrire :**

- Engagements généraux relatifs à tout le site
- Engagements relatifs aux milieux aquatiques
- Engagements relatifs aux milieux herbacés
- Engagements relatifs aux milieux dunaires
- Engagements relatifs aux milieux boisés et forestiers
- Engagements relatifs à la pêche professionnelle
- Engagements relatifs à la pêche de loisir
- Engagements relatifs aux activités cynégétiques
- Engagements relatifs à la randonnée pédestre et à la pratique du VTT
- Engagements relatifs aux activités équestres (professionnels et privés)
- Engagement relatif aux sports nautiques et de plaisance
- Engagements relatifs à la présence de cabanes sur le site
- Engagements relatifs aux offices de tourisme

Je reconnais **avoir pris connaissance des recommandations** générales et relatives aux milieux et/ou usages pour lesquels j'ai souscrit aux engagements.

Précisions éventuelles à apporter par la structure animatrice ou par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales.

Liste des documents annexés à la Charte lors de sa signature (carte de localisation, liste d'espèces...)

Fait à

Le :

Nom et coordonnées de l'Adhérent

Signature

ANNEXE CHARTE NATURA 2000

Annexe I : Guide de procédure à destination des signataires d'une Charte Natura 2000

1. Précisions sur les avantages procurés par la Charte

L'adhésion à la Charte implique que les activités pratiquées sur les parcelles concernées soient conformes aux objectifs du DOCOB. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques. Ces avantages et aides ne sont accessibles que sur des sites Natura 2000 officiellement désignés par arrêté ministériel (Zone de protection spéciale ZPS ou Zone spéciale de conservation ZSC), dotés d'un document d'objectifs validés par arrêté préfectoral et disposant d'une Charte validée.

Toute personne désireuse de participer à la préservation des milieux naturels et des espèces du site, mais seul le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la Charte, bénéficiera des exonérations fiscales. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la Charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une Charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la Charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
- Tout autre signataire s'engage « moralement » au respect de la Charte, sans bénéficier d'aucun avantage fiscal.

A. Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)

La signature de la Charte Natura 2000 donne droit à l'exonération totale de la Taxe Foncière sur le patrimoine Non Bâti (TFNB). Seule la cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Le propriétaire devra donc s'en acquitter même après signature d'une Charte Natura 2000. Cette exonération est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature de l'adhésion à la Charte et est renouvelable, sachant que la demande d'exonération est à faire chaque année de la part du propriétaire. Seules les propriétés non bâties classées dans les 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 8ème catégories de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 pourront bénéficier de l'exonération totale (voir tableau de définition des catégories ci dessous). Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral et **les engagements généraux n'ouvrent pas droit à l'exonération.**

Dans le cas d'un bail rural, si le propriétaire souhaite bénéficier de l'exonération de la TFNB une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire (article 1395E II du Code des impôts). Dans ce cas, l'exonération ne bénéficie qu'au propriétaire. Or, sans régime d'exonération, le preneur doit rembourser une partie de la TFNB au bailleur (1/5ème sauf mention contraire dans le bail). Au moment de la cosignature, un accord pourra être passé entre le bailleur et le preneur pour que ce dernier bénéficie de certains avantages financiers.

Il est possible de rencontrer des incohérences entre les déclarations de parcelles en catégories fiscales et la réalité sur le terrain. En effet, il peut arriver qu'il y ait eu changements de catégorie sans qu'il y ait eu déclaration de ces changements aux services fiscaux. Dans ce cas, il sera nécessaire que le propriétaire résolve préalablement ces incohérences en actualisant la déclaration de la nature de ses parcelles aux services fiscaux.

Tableau de définition des catégories

Catégories	Définition	Exonération de la TFNB
1	Terres	OUI
2	Prés et prairies naturels, herbages et pâturages	OUI
3	Vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes	OUI

Catégories	Définition	Exonération de la TFNB
4	Vignes	NON
5	Bois, aulnais, saussaies, oseraies	OUI
6	Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues	OUI
7	Carrières, ardoisières, sablières, tourbières	NON
8	Lacs, étangs, mares, canaux non navigables, salins, marais salants	OUI
9	Terrains affectés à la culture maraîchère, florale, pépinières	NON
10	Terrains à bâtir, rues privées	NON
11	Jardins et terrains d'agrément, parcs, pièces d'eau	NON
12	Chemins de fer, canaux de navigation et dépendances	NON
13	Sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux	NON

B. Exonération des ¾ des droits de mutation pour certaines successions et donations

L'adhésion à une Charte Natura 2000 ouvre le droit à une exonération des ¾ des droits de mutation sur les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000 qui ne sont pas en nature de bois et forêts :

- sur les parcelles non boisées, pour que cette exonération soit applicable, l'acte de succession ou de donation doit également contenir l'engagement par l'héritier d'appliquer pendant 18 ans, sur les espaces naturels concernés, des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation des milieux naturels,
- sur les parcelles boisées, le propriétaire s'engage à appliquer pendant 30 ans une garantie de gestion durable (au sens de l'article L8 du code forestier (voir ci-dessous)).

C. Garanties de gestion durable des forêts (concerne uniquement les milieux forestiers)

Extrait du L8 – IV. – « Les parties de bois et de forêts situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative sont considérées comme présentant des garanties ou présomptions de gestion durable lorsqu'elles sont gérées conformément à un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé et que leur propriétaire a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000 ou que ce document a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 11. ».

D. Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels compris dans un site Natura 2000, sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable. Les travaux doivent être effectués en vue du maintien de ces espaces en bon état écologique et paysager et doivent avoir reçu un accord préalable du préfet. Le préfet (donc la Direction Départementale des Territoires et de la Mer) vérifie la compatibilité des travaux de restauration ou de gros entretien avec le document d'objectifs approuvé du site Natura 2000.

Pour bénéficier de cette déduction le contribuable devra joindre à sa déclaration des revenus de l'année :

- ✓ une copie de l'accord préalable à la réalisation des travaux délivré par le préfet,
- ✓ les pièces justifiant de la nature, du montant et du paiement des travaux,
- ✓ une copie de la décision administrative justifiant que les parcelles sur lesquelles sont réalisées les travaux sont contenues dans un site Natura 2000 (cette décision administrative peut être une copie de la Charte Natura 2000, du contrat Natura 2000...)

E. Suivi, contrôle et sanction

Les DDTM sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler (en priorité ceux qui donnent lieu à une contrepartie) et de la réalisation du contrôle sur place. Les adhérents sont informés du contrôle qui porte sur la véracité des éléments mentionnés dans le dossier d'adhésion et le respect des engagements souscrits. En cas d'opposition aux contrôles, de non respect de l'un des engagements souscrits ou de fausse déclaration, l'adhésion à la Charte est suspendue par le préfet puis confirmée le cas échéant par la DDTM.

2. Procédure administrative liée à l'adhésion à la Charte et à l'exonération de la TFNB

A. Constituer le dossier

- L'adhérent remplit la déclaration d'adhésion en indiquant son identité et en cas d'adhésion conjointe celles des autres utilisateurs.
- Après avoir pris connaissance de la Charte Natura 2000 et des engagements qui le concernent, l'adhérent date et signe la Charte Natura 2000.

Remarque : lorsque l'adhésion porte sur des parcelles situées dans différents sites Natura 2000, il faudra que l'adhérent effectue deux démarches d'adhésion (1 adhésion pour chaque site).

B. Envoyer le dossier à la DDTM du département

L'adhérent transmet à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département concernée :

- ✓ une copie de la déclaration d'adhésion,
- ✓ une copie du formulaire de la Charte qu'il a daté et signé,
- ✓ un plan de situation des parcelles engagées, permettant de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site Natura 2000,
- ✓ une copie des documents d'identité.

Remarques :

- L'adhérent conserve les originaux de la déclaration d'adhésion, de la Charte et de l'accusé de réception de la DDTM.

Les originaux de ces trois documents permettent au signataire de prouver à l'administration qu'il a bien adhéré à la Charte.

- La date qui figure sur l'accusé réception du dossier par la DDEA correspond à la date d'adhésion à la Charte.
- Pour obtenir l'exonération de la TFNB dès l'année n+1, n étant l'année d'adhésion, il faut faire parvenir ce dossier à la DDTM au plus tard avant la fin du mois de Juin. Il faudra tout de même que le signataire se renseigne auprès de la DDTM concernée puisque certaines DDTM peuvent avancer cette date limite à la fin du mois de mai (pour faciliter leur travail avec les services fiscaux).

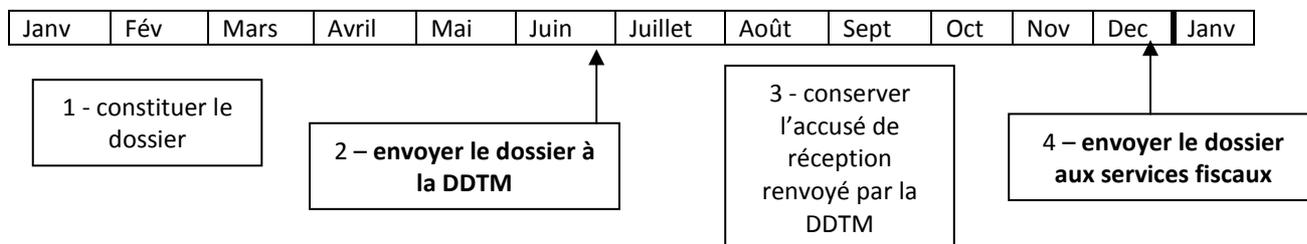
C. Envoyer aux services fiscaux du département

- ✓ Copie de la déclaration d'adhésion
- ✓ Copie du formulaire de Charte
- ✓ Copie de l'accusé de réception de la DDTM

AVANT LE 1ER JANVIER DE L'ANNEE N+1

Remarque :

Il sera nécessaire de renvoyer ces documents aux services fiscaux avant le 1er Janvier de chaque année pour continuer à bénéficier de l'exonération d'une année sur l'autre pendant la durée de l'adhésion à la Charte.



ANNEXE CHARTE NATURA 2000

Annexe II : Liste des espèces végétales envahissantes sur les sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate

Nom latin	Nom commun	liste CBNMED	listes locales
<i>Acacia dealbata</i> Link	Mimosa d'hiver	liste noire	liste noire espèces émergentes
<i>Acer negundo</i> L.	Erable à feuille de frêne	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Agave americana</i> L.	Agave américaine	liste noire	liste noire espèces majeures
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Faux vernis du japon	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Akebia quinata</i> (Houtt.) Decne.	Liane chocolat	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuille d'armoise	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux indigo	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Aptenia cordifolia</i> (L.f.) Schwantes	Ficoïde à feuilles en cœur	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Araujia sericifera</i> Brot.	Faux kapok	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Arundo donax</i> L.	Canne de provence	liste noire	liste noire espèces majeures
<i>Aster novi belgii</i> gr.	Aster des jardins	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Aster squamatus</i> (Spreng.) Hieron.	Aster écailleux	liste d'observation	liste d'espèces à surveiller
<i>Baccharis halimiifolia</i> L.	Séneçon en arbre	liste noire	liste noire espèces majeures
<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Arbre aux papillons	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L. Bolus	Griffes de sorcière	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E. Br.	Griffes de sorcière	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la pampa	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Olivier de bohème	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Réglisse glabre	liste d'observation	liste d'espèces à surveiller
<i>Hakea sericea</i> Schrader & H. Wendland	Hakea soyeux	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Helianthus tuberosus</i> L.,	Topinambour	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	liste noire	

Nom latin	Nom commun	liste CBNMED	listes locales
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle,	Balsamine de l'himalaya	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton	Troène Luisant	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Lonicera japonica</i> Thunberg,	Chèvrefeuille du japon	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P. H. Raven	Jussie rampante	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Medicago arborea</i> L.	Luzerne arborescente	liste grise	liste noire d'espèces émergentes
<i>Nicotiana glauca</i> Graham	Tabac Glauque	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Oenothera stricta</i> Ledeb. ex Link	Onagre bisannuel	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Miller	Figuier de barbarie	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Opuntia stricta</i>	Figuier de barbarie	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Oxalis pes-caprae</i> L.	Oxalis à pied de chèvre	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Parthenocissus</i> sp.	Vigne vierge	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Passiflora caerulea</i> L.	Fleur de la Passion	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Periploca graeca</i> L.	Bourreau des arbres	liste noire	liste noire d'espèces émergentes
<i>Phyla filiformis</i> (Schrad.) Meikle	Lippia	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Phyllostachys</i> sp.	Bambou	liste d'observation	liste d'espèces à surveiller
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton	Pittospore du japon	liste d'observation	liste d'espèces à surveiller
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du japon	liste noire	liste noire d'alerte
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Saccharum spontaneum</i> L.	Canne sauvage	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Salpichroa organifolia</i> (Lam.) Baill.	Muguet des pampas	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du cap	liste noire	liste noire d'espèces majeures
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam.	Morelle grêle	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Sorgho d'Alep	liste grise	liste d'espèces à surveiller

Nom latin	Nom commun	liste CBNMED	listes locales
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole tenace	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb.	Tamaris d'été	liste noire	liste noire d'espèces émergentes
<i>Vitis vulpina</i> L.	Vigne des rivages	liste grise	liste d'espèces à surveiller
<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie	liste d'observation	liste d'espèces à surveiller
<i>Yucca gloriosa</i> L.	Yucca	liste grise	liste d'espèces à surveiller

Afin de justifier et argumenter les listes d'espèces exotiques envahissantes, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) a mis en œuvre un système de hiérarchisation des espèces reposant sur l'analyse du risque encouru par l'environnement lors d'introduction d'espèces exotiques. L'analyse de risque utilisée ici est l'analyse développée par Weber & Gut (Weber, 2005) qui considère 3 niveaux de risques (faible, intermédiaire et fort) pour l'environnement si l'espèce se naturalise. Elle est basée sur une série de 12 questions portant essentiellement sur la biologie et la biogéographie de l'espèce.

- La liste noire identifie ainsi les espèces capables de proliférer rapidement. Elles sont jugées potentiellement dangereuses pour la santé animale, végétale ou celle de l'environnement.
- La liste grise correspond, elle, au recensement des espèces exotiques présumées envahissantes (et en cours d'évaluation) en Languedoc- Roussillon et Paca.
- Enfin, la liste d'observation comprend, elle, des espèces exotiques qu'il est conseillé de surveiller.

Au niveau locale, il a été différencié plusieurs catégories :

- une liste d'alerte d'espèces absentes sur le complexe lagunaire de Salses-Leucate,
- une liste d'espèces émergentes peu répandues sur le territoire,
- une liste d'espèces majeures connues au niveau régional comme fortement répandues et probablement bien répandues sur le territoire.

Ces listes ne sont pas exhaustives, elles sont en constante évolution et font l'objet d'actualisations régulières, c'est pourquoi il est nécessaire de s'informer régulièrement de son contenu sur : <http://www.invmed.fr>

5. FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES POUR LES SITES NATURA 2000 DU COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES-LEUCATE

5.1 PROPOSITION DE MODIFICATION DU FSD POUR LES SITES NATURA 2000 DU COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES- LEUCATE

Les inventaires écologiques ont montré que les Formulaires Standards des Données des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate fait ressortir quelques imprécisions qu'il convient, aujourd'hui, de modifier.

Au niveau des habitats naturels d'intérêt communautaire, plusieurs codes devront y être ajoutés :

- 1130 – Estuaires
- 2220 - Dunes à *Euphorbia terracina*
- 2230 – Dunes avec pelouses du *Malcolmietalia*
- 2240 - Dunes avec pelouses du *Brachypodietalia* et des plantes annuelles
- 1210 - Végétation annuelle des laissés de mer
- 2190 - Dépressions humides intradunales
- 3140 - Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- 3170 - Mares temporaires halo-nitrophiles
- 3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculion fuitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*
- 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- 92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux

Au niveau des autres espèces d'intérêt communautaire inscrite en annexe II de la Directive « Habitat », 8 espèces étaient initialement inscrites dans le FSD. Les inventaires écologiques ont permis de rajouter 4 espèces pour le SIC.

Autres espèce de faune à intégrer au FSD du SIC « Complexe lagunaire de Salses » :

- 1321 - *Myotis capaccinii* (Murin de Capaccini)
- 1220 - *Emys orbicularis* (Cistude d'Europe)
- 1221 - *Mauremys leprosa* (Emyde lépreuse)
- 1103 - *Alosa fallax* (Alose feinte)

Concernant les oiseaux, le FSD initial proposait 17 espèces visés à l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE. Les inventaires écologiques ont permis de retenir 51 espèces pour la ZPS.

Espèces d'oiseaux à intégrer au FSD de la ZPS « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » :

- A133 - Oedicnème criard
- A128 - Outarde canepetière
- A002 - Plongeon arctique
- A001 - Plongeon catmarin
- A003 - Plongeon imbrin
- A140 - Pluvier doré

- A189 - Sterne hansel
- A193 - Sterne pierregarin
- A124 - Talève sultane
- A242 - Alouette calandre
- A132 - Avocette élégante
- A094 - Balbuzard pêcheur
- A023 - Bihoreau gris
- A379 - Bruant ortolan
- A082 - Busard Saint-Martin
- A166 - Chevalier sylvain
- A080 - Circaète Jean-le-blanc
- A245 - Cochevis de Thékla
- A024 - Crabier chevelu
- A224 - Engoulevent d'Europe
- A095 - Faucon crécerellette
- A103 - Faucon pèlerin
- A060 - Fuligule nyroca
- A181 - Goéland d'Audouin
- A180 - Goéland railleur
- A272 - Gorgebleue à miroir
- A138 - Gravelot à collier interrompu
- A007 - Grèbe esclavon
- A196 - Guifette moustac
- A197 - Guifette noire
- A229 - Martin-pêcheur d'Europe
- A073 - Milan noir
- A176 - Mouette mélanocéphale

Seule 1 espèce inscrite dans le FSD initial n'a pas été recensé dans les inventaires écologiques. Il s'agit de l'Alouette Lulu (A246).

Les espèces d'oiseaux à enlever du FSD initial sont alors l'Alouette Lulu (A246) ainsi que toutes les espèces d'oiseaux migratrices régulières mentionnées dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 9112005.

5.1.1 PROPOSITION DE MODIFICATION DU FSD POUR LE SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE FR9101463

Tableau : Habitats naturels d'intérêt communautaire (prioritaires*) inscrits à l'annexe I de la directive «Habitat» pour le SIC «Complexe lagunaire de Salses» FR 9101463

Code Natura 2000 (EUR 15)	FSD	Intitulé Natura 2000 [Code EUR 15/2]	Surface	Représentativité
1130	Non	Estuaires	Non évalué	
1310	Oui	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses	1310-3 : 16 ha 1310-4 : 3,5 ha	1310-3 : <1% 1310-4 : <1%
1410	Oui	Prés salés méditerranéens	1410-1 : 14 ha 1410-2 : 293 ha	1410-1 : <1% 1410-2 : 9,1%
1420	Oui	Fourrés halophiles méditerranéens	334 ha	11%
2110	Oui	Dunes mobiles embryonnaires	3 ha	<1%
2120	Oui	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	12 ha	<1%
2210	Oui	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i>	148 ha	5%
2220	Non	Dunes à <i>Euphorbia terracina</i>		
2230	Non	Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i>	1 à 15 ha	<1%
2240	Non	Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	5 ha	<1%
1210	Non	Végétation annuelle des laissés de mer	<1 ha	<1%
2190	Non	Dépressions humides intradunales	Non évalué	
*1150	Oui	*Lagunes côtières	4500ha	60%
3140	Non	Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	potentiel	
3170	Non	Mares temporaires halo-nitrophiles	Non évalué	
3260	Non	Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculion fuitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Non évalué	
*6220	Oui	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	85 ha	3%
6420	Non	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	144 ha	5%
92A0	Non	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	20 ha	<1%
92D0 si fourré naturel	Non	Galeries et fourrés riverains méridionaux	Non évalué	
*7210	Oui	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	4,8 ha	<1%

Tableau : Espèces d'intérêt communautaire (prioritaires*) inscrites à l'annexe II de la directive « Habitat » pour le SIC « Complexe lagunaire de Salses » FR 9101463

Liste des espèces inscrites à l'annexes II de la Directive Habitats (92/43/CEE) sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate				
	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire	FSD
MAMMIFERES	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Oui
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Oui
	1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Oui
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Oui
	1321	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Non
	1316	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Oui
	1310	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Oui
REPTILES	1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Non
	1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Non
POISSONS	1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Non
	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	Oui
INVERTEBRES	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Oui

5.1.2 PROPOSITION DE MODIFICATION DU FSD POUR LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR9112005

Tableau : Espèces d'oiseaux inscrites en Annexe I de la Directive «Oiseaux» pour la ZPS « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » FR9112005

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Nicheur	Hivernant	Migrateur
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			
A242	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>			R
A243	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>		R	
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>		R	
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>			
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	R		
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	R		R
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>			
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>			
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>			
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	R		
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			R
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			
A080	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>			
A245	Cochevis de Thékla	<i>Galerida theklae</i>		R	
A024	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	R		
A131	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>			
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>			
A095	Faucon crécerellette	<i>Falco naumani</i>	R		
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>			
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>			
A035	Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>			
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>			R
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>			R
A180	Goéland railleur	<i>Larus genei</i>			R
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>			
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>			
A027	Grande aigrette	<i>Casmerodius alba</i>			
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>			
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>			R
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>			
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>			R
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	R		
A293	Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	R		

Tableau : Espèces d'oiseaux inscrites en Annexe I de la Directive «Oiseaux» du complexe lagunaire de Salses-Leucate

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Nicheur	Hivernant	Migrateur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	R		
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>			
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>			
A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>			
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	R		R
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>			
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>			
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellaria</i>			R
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			R
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis acriparia</i>			R
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>			
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>			
A189	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>			
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>			
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>			
A124	Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>			R
A246	Alouette Lulu	<i>Lullula arborea</i>			
	Nombre d'espèces par statut		19	18	48
	Nombre total d'espèces		51		
	R : rare sur le site				
	B : donnée bibliographique				
	Présence certaine				
	Site d'alimentation pour des nicheurs à proximité (4 espèces)				
	A246 Alouette Lulu (<i>Lullula arborea</i>) : espèce à retirer du FSD				
	A189 Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i> : espèce à ajouter au FSD				

5.2 PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE NATURA 2000

5.2.1 RAPPEL DES CRITERES DE LA PROCEDURE D'AJUSTEMENT DES PERIMETRES NATURA 2000

Dans un premier temps, il est important de rappeler que les deux sites, ZPS et SIC, ont un périmètre commun. Le périmètre initial, proposé par l'Etat lors des premières consultations des collectivités a été tracé sur fond IGN au 1/100 000ème. Ce tracé n'est pas toujours identifiable physiquement sur le terrain puisqu'il ne tient pas compte des limites parcellaires et/ou de voiries et autres infrastructures.

A partir des résultats des inventaires écologiques, le périmètre des sites Natura 2000 peut être ajusté sur la base de justifications scientifiques. L'objectif de l'ajustement du périmètre Natura 2000 est d'assurer une meilleure cohérence sur le plan écologique.

Ainsi, il est possible :

- d'ajouter des secteurs voisins abritant des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation des sites,
- de retirer des secteurs situés en périphérie du périmètre transmis à la commission européenne, dont l'intérêt ne justifie plus le maintien dans les sites, à condition qu'il n'y ait ni enclave, ni diverticule,
- d'améliorer la fonctionnalité des sites, en lien notamment avec des limites physiques ou administratives facilement identifiables, dans l'objectif d'en faciliter la gestion.

Il est néanmoins important de rappeler que :

- les réductions de périmètre ne peuvent être envisagées qu'à la marge du périmètre transmis à la commission européenne,
- les seules motivations recevables pour justifier le retrait d'un secteur sont d'ordre scientifique et non économique,
- les secteurs comportant des habitats d'intérêt communautaire, même dans un état de conservation défavorable, ne sont pas à enlever du périmètre actuel transmis à la commission européenne.
- toute modification sera examinée par le Muséum National d'Histoire Naturel.

En cas de modification importante du périmètre initial, et après validation par le comité de pilotage du périmètre Natura 2000 modifié, les communes et EPCI concernées sont consultées par le Préfet.

5.2.2 TRAVAIL D'AJUSTEMENT DU PERIMETRE D'ETUDE DES SITES NATURA 2000 DU COMPLEXE LAGUNAIRE DE SALSSES-LEUCATE

La définition du périmètre d'étude Natura 2000 ajusté a fait l'objet de discussions avec les services de l'état. A cette occasion, il a été rappelé les différents critères d'ajustement du périmètre par les services de la DREAL LR et de la DDTM 66. Ainsi seule de petites modifications du périmètre d'étude au 1/25 000 ème ont été proposées afin de réajuster le périmètre initialement construit à une échelle peu précise (1/100 000 ème). Seul des réajustements « à la marge », en fonction des éléments physiques existant ont été proposés. Un calage avec les sites Natura 2000 en mer a également été réalisé afin que les sites ne se superposent pas.

Cf. CARTE 26 : Proposition d'ajustement des périmètres d'étude Natura 2000

6. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

ACM : Association de Chasse Maritime.

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée.

APB : Arrêté de Protection de Biotope.

ASP : ex CNASEA, Agence de Service et de Paiement.

CBNMP : Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles.

CCCM : Communauté de Commune des Corbières en Méditerranée.

CCSM : Communauté de Commune de la Salanque en Méditerranée.

CdL : Conservatoire du Littoral.

CE : Commission Européenne.

CEN LR : Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon.

COPIL : Comité de Pilotage.

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

DCE : Directive Cadre sur l'Eau.

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DOCOB : Document d'Objectifs.

DPE : Domaine Privé de l'Etat.

DPF : Domaine Public Fluvial.

DPM : Domaine Public Maritime.

DPENS : Droit de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

EID Méditerranée : Entente Interdépartementale de Démoustication.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

FEADER : Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural.

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional.

Fil Med : Forum InterRégional des Lagunes Méditerranéennes

FSD : Formulaire Standard de Données.

GOR : Groupe Ornithologique du Roussillon.

IGN : Institut Géographique National.

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement.

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux.

MAEt : Mesure Agro Environnementale territorialisée.

MEEDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

PAC : Politique Agricole Commune.

PAE : Projet Agro Environnemental.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

PAPI : Plan d'Action contre les Inondations.

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal.

PIPA : Plans Initiaux de Protection et d'Aménagement.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

PMA : Prélèvements Maximums Autorisés.

PMCA : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

POS : Plan d'Occupation du Sol.

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation.

pSIC : Proposition de Site d'Importance Communautaire.

REPHY : Réseau de Surveillance Phytoplanctonique.

REMY : Réseau de surveillance Microbiologique.

RINBIO : Réseau Intégrateurs Biologiques.

ROCCH : ex RNO, Réseau d'Observation des Contaminants Chimiques.

RSL : Réseau de Suivi Lagunaire.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

SAU : Surface Agricole Utile.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SIC : Site D'importance Communautaire.

SIF : Schéma d'Intervention Foncière.

SMBT : Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

SMGEO : Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or.

SMNLR : Service Maritime et de Navigation Languedoc Roussillon.

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

SUDOE : programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen

TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti.

UE : Union Européenne.

RIVAGE : Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Etang

VNF : Voies Navigables de France.

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine, Urbain et Paysager.

ZPS : Zone de Protection Spéciale.

ZSC : Zone Spéciale de Conservation.

7. GLOSSAIRE

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux.

Bassin versant : zone géographique correspondant à l'aire de réception des précipitations et d'écoulement des eaux souterraines et de surface vers un cours d'eau. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimée en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

Capétchades : ensemble de filets qui permet de capturer des poissons tels que l'anguille, le loup et la daurade.

Cortège : groupe d'espèces en un lieu donné.

Densité : nombre d'individus par unité de surface.

Eutrophisation : phénomène d'enrichissement en matières organiques ou en substances nutritives (nitrates, phosphate...) pouvant entraîner de graves perturbations dans les écosystèmes aquatiques : production en grande quantité de matière végétale, chute du taux d'oxygène dissous, mortalité massive de poissons, disparition des espèces sensibles, banalisation de la flore et de la faune...

Habitat naturel : zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou seminaturelles.

Habitat d'espèce : milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

Habitat d'intérêt communautaire : la Directive « Habitats » classe comme habitats d'intérêt communautaire des habitats naturels et des habitats d'espèces (animales ou végétales) qui, soit sont en danger de disparition ou vulnérables, soit ont une aire de répartition réduite, soit sont endémiques ou encore très caractéristiques de certaines régions d'Europe.

Habitat prioritaire : la Directive « Habitats » classe comme habitat prioritaire des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire en danger de disparition et pour lesquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de l'aire de répartition naturelle comprise sur son territoire.

Halophile : plante vivant sur les sols salés.

Hygrophile : se dit d'une espèce qui affectionne les zones humides.

Hivernage : phénomène permettant à une espèce de survivre à la saison froide. Pour les oiseaux, celui-ci s'accompagne souvent d'une migration dans une zone géographique où le climat est plus clément.

Itinéraire culturel : Ensemble des pratiques réalisées par un agriculteur sur une parcelle au cours de l'année.

Lagune : terme général désignant des écosystèmes aquatiques situés en zone littorale, caractérisés par un faible renouvellement de leurs eaux lié au confinement. Ils servent de frayères et/ou de nurseries pour de nombreuses espèces de poissons marins de grande importance économique.

Lido : sur le littoral méditerranéen, se dit d'un cordon dunaire séparant la lagune de la mer.

Limicoles : les oiseaux désignés par le terme de limicoles sont de petits échassiers appartenant à l'ordre des Charadriiformes. Ce sont des espèces qui consomment des petits invertébrés vivant dans la vase.

Malaïgue : mauvaises eaux en occitan. Phénomène naturel survenant à l'issue de l'épuisement de l'oxygène puis de la diffusion de sulfures dans l'eau entraînant la mortalité de nombreux organismes. La dégradation des algues est une des causes de la surconsommation d'oxygène.

Marais : ensemble de milieux humides où la nappe d'eau stagnante superficielle est généralement peu profonde.

Milieu : terme général utilisé pour désigner un ensemble écologique présentant des conditions particulières : milieu aquatique, fluvial, estuarien, lacustre, terrestre...

Paludicole : espèce, généralement des oiseaux, qui vit dans les marais.

Relargage : processus de diffusion vers la colonne d'eau des nutriments (azote et phosphore) piégés dans le sédiment. Il est notamment accéléré en été du fait des fortes températures.

Richesse : nombre d'espèces entrant dans la composition d'un peuplement.

Population : ensemble d'individus d'une même espèce occupant un territoire à un moment donné.

Ripisylve : terme désignant les formations arborées qui se développent le long des cours d'eau, composées en grande partie de saules et aulnes.

Roselière : zone bordant une étendue d'eau où poussent les roseaux. On distingue principalement la phragmitaie constituée de Roseau commun, la scirpaie composée de Scirpes et la cariçaie formée de Lèches.

Sansouire : formation végétale méditerranéenne adaptée aux fortes variations d'humidité et de salinité.

Saumâtre : se dit d'une eau peu salée.

ZICO : issues de la Directive « Oiseaux », les Zones d'Importance pour le Conservation des Oiseaux sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire sur lesquels des inventaires ont été réalisés.

Zone inondable : espace où s'étalent les débordements de crues dans le lit majeur, jouant un rôle important dans l'écretage des crues.

8. BIBLIOGRAPHIE

Principaux ouvrages et documents de référence consultés :

- ATEN, 1998 : Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000, MATE, RNN.
- BIOTOPE / CC PERPIGNAN MEDITERRANEE, 2005 : Document d'Objectifs de la ZPS « Complexe lagunaire de Canet-St Nazaire ».
- CEN LR, 2003 : Le diagnostic environnemental d'exploitation agricole en Languedoc Roussillon, méthode et diagnostics tests.
- CEPRALMAR, 2002 : Bilan écologique et diagnostic des zones humides situées dans le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate
- CEPRALMAR, 2000 : Bilan écologique et diagnostic des zones humides situées sur le périmètre du SAGE de Salses Leucate
- Commission Européenne, 2000, Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » (92/43/CEE), 69p.
- DIREN LR, 2007 : Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, type lagunes méditerranéennes, Biotope, CEN LR, Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes, Tour du Valat.
- DIREN LR, 2007 : Guide régional pour l'élaboration de la Charte Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.
- DIREN Languedoc-Roussillon, 2008 - Convention cadre type pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi des Documents d'objectifs applicable en Languedoc-Roussillon, 13 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon, 2007 - Cahier des charges type régional d'élaboration des documents d'objectifs du (des) site(s) Natura 2000 en application de l'article L.414-2 du code de l'Environnement, 24 p. + annexes.
- DIREN Rhône Alpes, 2007 : Guide régional pour la Charte Natura 2000.
- IFREMER, 2002 à 2010 : Réseau de Suivi Lagunaire du Languedoc Roussillon, Bilan des résultats annuels, AERMC, Région LR.
- MEDD/ DNP. Le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Ppt 40 diapos.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2007 : Plan de Développement Rural Hexagonal.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2007. Circulaire DNP/SDEN n° 2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelles des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'environnement.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2007 : Circulaire DNP/SDEN n° 2007- 1 - DGFAR/SDER/C2007- 5023 du 26 avril 2007 relative à l'application des dispositions du 5° de l'article R. 414-11 et des articles R. 414-12 et R. 414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2008. Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 relative aux conditions de mise en œuvre en 2008 des mesures agroenvironnementales telles que définies dans les dispositifs A à I de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2008. Fiches techniques relatives aux coûts induits et aux engagements unitaires pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales territorialisées.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2008. Programme de développement rural hexagonal 2007-2013 – version 3 – juillet 2008.
- PARC DU MARAIS POITEVIN, 2003 : Document d'Objectifs Natura 2000 du Marais Poitevin, PIMP, Préfecture de Poitou Charente, DIREN.
- POS et PLU des communes adhérentes au Syndicat RIVAGE..
- SAGE Etang de Salses-Leucate, 2004 : Document final du SAGE et document en cours de révision
- SIEL ;, 2009 : Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Etang Palavasiens et étang de l'Estagnol », valant plan de gestion.
- SMBVA, 2007 : Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Basse Plaine de l'Aude », valant plan de gestion. Tomes 1 et 2, UE, DDAF 11 et 34, MEEDDAT.
- SMGEO, 2008 : Document d'Objectifs Natura 2000 des sites « Etangs de Manguio », Tome 1 et 2, UE, DDAF 34, DIREN LR.

- UE, 1979 : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- UE, 1992 : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.
- PNR NM, 2009 : Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Etang de La Palme ».
- RIVAGE, 2010 : Préparation et mise en œuvre d'une campagne de cartographie et de caractérisation des herbiers de Magnoliophytes marines dans l'étang de Salses-Leucate, FABRE Eric.
- RIVAGE/BIOTOPE, 2008 : Inventaire et cartographie des zones humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.
- RIVAGE/BRL Ingénierie/EcoMed, 2011 : Etude complémentaire à l'inventaire des zones humides du périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate, Rapport méthodologique et fiches descriptives.

Principaux sites internet consultés :

- <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://www.eaurmc.fr/>
- <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>
- <http://www.natura2000.fr/>
- [http://ec.europa.eu/environment/index fr.htm](http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm)
- <http://www.espaces-naturels.fr/>
- <http://pole-lagunes.org/>
- <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>
- <http://lifelagnature.fr/>
- <http://www.cbnmed.fr/>
- <http://www.cenlr.org/>